

STRATÉGIE TERRITORIALE DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET DE SÉCURITÉ

VILLE DE MONTREUIL (2021-2026)



STRATÉGIE TERRITORIALE DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET DE SÉCURITÉ

VILLE DE MONTREUIL (2021-2026)

SOMMAIRE SYNTHÉTIQUE

Préambule	3
Cadre juridique	6
Les principes transversaux	8
Les fiches Actions	10
Schéma de gouvernance.....	72
Glossaire	81

Madame, Monsieur,

Vous avez entre les mains la nouvelle Stratégie Territoriale de Prévention de la Délinquance et de Sécurité de la Ville de Montreuil.

Obligation légale, ce document est, avant tout, un outil précieux pour fixer des priorités stratégiques et opérationnelles partagées afin de réduire la délinquance, l'insécurité et le sentiment d'insécurité sur le territoire de notre commune : se donner un cap collectif clair, ambitieux et effectif.

La présente Stratégie fait suite à une démarche de plusieurs mois pilotée conjointement par la Ville de Montreuil (tout particulièrement par sa Direction Prévention, Sécurité, Tranquillité Publique) et par le Forum Français pour la Sécurité Urbaine, partenaire historique de la Ville. L'ensemble de nos services municipaux et partenaires associatifs et institutionnels (Conseil départemental, Préfecture et Commissariat, Parquet, Protection judiciaire de la jeunesse et Service pénitentiaire d'insertion et de probation, Éducation nationale...) y ont participé activement. Qu'ils et elles en soient chaleureusement remerciés.

Loin d'être une formalité, le rappel de la démarche ayant conduit à ce document structurant permet d'illustrer les grands principes qui l'irriguent.

En première phase, cette Stratégie a été élaborée sur la base d'un diagnostic fin et méthodique de la situation et des besoins de la population. L'évaluation des politiques actuelles de prévention et de sécurité a permis de mesurer leurs impacts réels, d'analyser notre organisation, nos moyens et nos partenariats, d'identifier nos forces mais aussi les angles morts que nous devons combler. Nous inscrire dans cette démarche d'amélioration de notre action collective correspond à ce que nous devons aux habitant.e.s de Montreuil qui aspirent à la quiétude.

La réalisation de deux enquêtes de sécurité, auprès des acteurs de proximité puis de la jeunesse de notre ville, a permis de garantir une prise en compte large et fidèle des besoins de la population, dans la diversité de leurs usages et vision, et ainsi de conforter et compléter les constats formulés lors de l'élaboration de la Stratégie de 2015. Nous pouvons être fiers que la richesse et la force du lien social montreuillois constituent un véritable rempart contre le sentiment d'insécurité, et nous avons le devoir de l'entretenir. Quant à l'enseignement relatif aux causes de ce sentiment, davantage liées aux incivilités et atteintes au cadre de vie (propreté, stationnement, dégradations...) qu'aux actes de délinquance (stables), il nous éclaire et nous engage pour la suite.

En seconde phase, la présente Stratégie a été élaborée en lien étroit avec l'ensemble des acteurs concernés ainsi qu'avec nos partenaires institutionnels. Cette co-construction augure un renforcement des liens entre tous les acteurs locaux contribuant à la sécurité : gagner en coordination pour éviter les doublons et couvrir l'ensemble des besoins, créer une culture partagée entre nos différents métiers et institutions pour mieux travailler ensemble, acter des engagements réciproques et les tenir... De nombreuses réalisations concrètes et conjointes issues de la Stratégie précédente, sont là pour témoigner de notre capacité à le faire. Souhaitons-nous de nous inscrire dans ce partenariat renouvelé et de construire de futurs succès équivalents pour les 5 ans à venir.

La démarche initiale prévoyait également d'associer les habitantes et habitants à l'élaboration de la Stratégie. La crise sanitaire en a, hélas, voulu autrement mais n'a pas entamé notre détermination en

matière de coproduction de la sécurité, qui fait l'objet d'un enjeu transversal. Nous veillerons à faire de Montreuil un fer de lance en la matière au cours des 5 prochaines années.

Ces enjeux partenariaux ne sont pas des moindres lorsque l'on constate les défis qui sont devant nous ! Ils sont nombreux, souvent complexes... et cette Stratégie ambitieuse vise à les prendre en compte de manière exhaustive, à travers les quatre axes que sont le renfort de la prévention à destination des jeunes exposés à la délinquance, l'aller-vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger, l'apaisement des difficultés rencontrées dans les usages de l'espace public et la lutte contre les différentes formes de polarisation. Avec ces quatre axes, la Stratégie se caractérise ainsi par une volonté d'équilibre sans cesse renouvelée entre prévention, sanction et cohésion sociale.

Sans revenir sur le contenu exhaustif des différentes fiches actions qui sont désormais à votre disposition, il faut souligner que cette Stratégie marque un net renfort de notre action en matière d'apaisement des difficultés rencontrées dans les espaces de notre vie commune. C'est par exemple l'enjeu des fiches actions dédiées aux problématiques des rodéos, au renfort du partenariat avec les bailleurs sociaux, à la sécurisation des mobilités ou encore à l'engagement mutuel des parties signataires à une présence humaine renforcée sur l'espace public et à l'« aller-vers ».

La protection et l'accompagnement de toutes celles et ceux qui en ont besoin constituent un second marqueur, profondément ancré dans notre ville et dans nos politiques. Ainsi, l'amélioration de la prise en charge des femmes victimes de violence constitue une priorité partagée sur laquelle notre travail déterminé doit absolument se poursuivre. La prévention des conduites à risques chez les plus jeunes, l'accompagnement des parents en difficulté, la prise en compte des questions de santé mentale ou encore la prévention des rixes disposent également de fiches actions dédiées en ce sens.

Notre travail est donc immense et avec lui, le risque bien connu : rester au stade de l'ambition et des intentions, en négligeant leur traduction opérationnelle et concrète. Faisons-en sorte qu'il n'en soit rien !

Nous savons pouvoir compter sur nos services municipaux, dont nous allons renforcer les moyens d'action (notamment en ce qui concerne notre Police municipale), pour poursuivre leur travail dévoué. Nous savons pouvoir compter sur nos partenaires, en dépit des contraintes et difficultés qui sont les leurs et que nous n'ignorons pas, pour contribuer à nos côtés à ces fiches actions que nous avons construites ensemble.

Nous devons enfin collectivement mieux communiquer sur nos actions, nos difficultés et nos succès. Car si le « savoir-faire » est indispensable, ce « faire savoir » est également essentiel là où le ressenti des habitantes et habitants, quant à la bonne prise en charge par la puissance publique des difficultés qu'ils vivent, ne doit pas être négligé.

À nous donc de faire vivre cette Stratégie pour les 5 ans qui sont devant nous, en faveur d'une ville sereine, partagée, apaisée, sûre et solidaire !

Loline Bertin

*Adjointe au Maire déléguée à la tranquillité publique,
à la brigade propreté, à la prévention
et à la vie nocturne*

CADRE JURIDIQUE

La Stratégie Territoriale de Prévention de la Délinquance et de Sécurité s'inscrit dans le cadre de la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance.

Cette loi **renforce le rôle du maire comme acteur essentiel** de la politique de prévention de la délinquance. Celui-ci concourt non seulement à l'exercice des « missions de sécurité publique » mais aussi à celles de « prévention de la délinquance ». Ces dispositions n'entraînent pas de transferts de compétences, mais renforcent les moyens d'une meilleure coordination entre le maire, l'État et d'autres collectivités locales.

Le renforcement du pouvoir d'animation du maire trouve tout d'abord sa traduction dans l'article 1^{er} de la loi par la généralisation des conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), qu'il préside, conseils rendus obligatoires dans les communes de plus de 10 000 habitants ainsi que dans celles comprenant une zone urbaine sensible.

Le conseil constitue l'instance de réflexion et d'élaboration des stratégies coordonnées de lutte contre la délinquance, au service de laquelle doivent se mobiliser les institutions et organismes publics et privés concernés, dans le respect des prérogatives de chacun.

La loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance rappelle le cadre juridique de cette concertation :

Le Maire « anime sur le territoire de la commune la politique de prévention de la délinquance et en coordonne la mise en œuvre » (*code général des collectivités territoriales, article L 2211-4*).

Le Préfet « veille à l'application de la nouvelle politique de prévention de la délinquance et dispose du budget nécessaire pour faire appliquer les orientations définies par le Comité Interministériel de la Prévention de la Délinquance ».

Le Procureur de la République « anime et coordonne dans le ressort du tribunal judiciaire la politique de prévention de la délinquance dans sa composante judiciaire, conformément aux orientations nationales de cette politique déterminées par l'État » (*Code de procédure pénale, article 39-2 al 2*).

L'Éducation nationale veille à ce que les écoles, collèges, lycées et établissements supérieurs concourent à l'éducation à la responsabilité civique... et participent à la prévention de la délinquance (*code de l'éducation, article L 121-1*).

Le Conseil départemental « concourt aux actions de prévention de la délinquance » dans le cadre de l'exercice de ses compétences d'action sociale (*Code général des collectivités territoriales, article L 3214-1*).

Le CLSPD favorise l'échange d'informations concernant les attentes de la population. Il les exprime en tenant compte de la spécificité de chacun des quartiers ou des secteurs géographiques qui composent son ressort territorial.

Au titre de la prévention de la délinquance, le conseil dresse le constat des actions de prévention existantes et définit des objectifs et actions coordonnés, dont il suit l'exécution. Tous ces éléments

sont regroupés dans le document de **Stratégie Territoriale de Prévention de la Délinquance et de Sécurité**.

Le décret du 23 juillet 2007 relatif au conseil local et au conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance et au plan de prévention de la délinquance dans le département, précise que ce dernier fixe les priorités de l'État en matière de prévention de la délinquance, dans le respect des orientations nationales définies par le comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR).

La Stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020-2024 constitue le cadre national de référence des plans d'action locaux dont la présente Stratégie territoriale de prévention de la délinquance et de sécurité de Montreuil. Le plan départemental de prévention de la délinquance de la Seine-Saint-Denis, déclinaison préfectorale de la stratégie nationale est en cours d'élaboration.

LES PRINCIPES TRANSVERSAUX

■ **Renforcer la sécurité et la tranquillité la nuit**

L'usage de la ville peut changer avec la nuit : les besoins et les attentes des citoyens ne sont pas les mêmes, les problématiques et les réponses possibles diffèrent de celles de la journée. La nuit peut renforcer un sentiment d'insécurité spécifique dont la délinquance réelle n'est qu'un des facteurs. L'activité nocturne montreuilloise est présente sur tout le territoire de la ville même si elle est différente entre le haut-Montreuil et le bas-Montreuil.

Si les réponses actuelles aux besoins spécifiquement nocturnes sont insuffisantes, l'enjeu est désormais connu. Une politique globale (dépassant le cadre de la sécurité) de la nuit à Montreuil est en cours d'élaboration. L'engagement est amorcé politiquement par l'intégration de la vie nocturne et son explicitation dans le mandat de l'adjointe désormais « déléguée à la tranquillité publique, à la brigade propreté, à la prévention et à la vie nocturne ».

L'esprit est d'intégrer les enjeux de la vie nocturne de manière transversale dans la STPDS et de permettre que la sécurité soit prise en compte dans la future stratégie de la vie nocturne. Dans le cadre du CLSPD, il s'agira d'avoir une attention particulière au temps de la nuit dans l'analyse des problématiques de sécurité et de développer, pour chacun des axes, des réponses spécifiques aux besoins liés à la nuit.

■ **Intégrer l'espace numérique dans les actions de prévention**

Le développement des technologies de communication et d'information a un impact sur les relations entre individus, les pratiques délinquantes, les conduites à risques des jeunes et donc sur les politiques de sécurité. Certains acteurs socio-éducatifs parlent de « rue numérique » pour qualifier les réseaux sociaux, lieux d'échanges, de partages et de rencontres qui deviennent désormais un prolongement de l'espace public physique. Si l'espace numérique modifie la délinquance, voire l'amplifie pour certains phénomènes, il s'agit également d'une ressource pour faciliter l'accès aux droits, la prise en charge des individus en errance par exemple ou encore renforcer le lien social. Il peut également être un vecteur de diffusion de messages de prévention si les professionnels l'investissent et en maîtrisent les codes.

Les activités de la STPDS auront une attention particulière à ce nouvel espace de vie qui gagne à être mieux appréhendé et mieux utilisé par toutes les classes d'âges autant chez les professionnels que les habitants. Il s'agira notamment d'engager la formation des professionnels ; de promouvoir l'accompagnement des parents en faveur d'une utilisation contrôlée du numérique ; de développer des actions de prévention primaire, en lien avec les structures jeunesse et l'Éducation nationale ; d'utiliser le numérique pour faciliter la connaissance des ressources existantes (aide aux victimes, accès au droit, réduction des risques, etc.).

■ **La volonté de présence sur l'espace public et l'aller-vers**

La présence humaine est un facteur primordial dans la réduction du sentiment d'insécurité et dans la promotion de la cohésion sociale. Les partenaires partagent la nécessité d'être davantage présents sur l'espace public, au contact des habitants et au plus proche des lieux de vie. La prévention de la délinquance a pour ambition de toucher le plus largement l'ensemble des publics, y compris les

personnes les plus éloignées du droit commun et des institutions. Cette ambition ne peut se départir d'une démarche « d'aller-vers ». Cette pratique professionnelle doit être consolidée par les acteurs habitués à la mettre en œuvre, renforcée par la formation, et être également développée auprès de l'ensemble des partenaires.

En faisant de *l'aller-vers* un axe transversal, les signataires de la STPDS s'engagent à déployer des moyens réels et dédiés à la hauteur de cette ambition ainsi qu'à préserver un équilibre entre présence humaine et outils technologiques.

■ **Associer les habitants à la coproduction de la sécurité**

Directement concernés par les politiques publiques et fins connaisseurs des réalités de leurs territoires, les habitants sont des acteurs à part entière de la vie collective et peuvent contribuer à la sécurité.

La Ville de Montreuil accorde une importance croissante à la co-production avec les citoyens. Cela passe, d'une part, par un renforcement de la capacité des institutions à rendre compte, rendre visible et rendre lisible la politique de sécurité. D'autre part, il s'agit de mobiliser les habitants, dans toutes leurs diversités, de l'élaboration à l'évaluation en passant par la mise en œuvre des actions afin de bénéficier de leur expertise d'usage.

Il s'agira notamment de solliciter les habitants dans une démarche ambitieuse et proactive afin d'assurer la représentativité des personnes impliquées et la participation des publics les plus marginalisés ; de poursuivre le recours aux diagnostics en marchant ; d'encourager la sensibilisation et la formation des habitants aux enjeux de sécurité ; de valoriser les engagements dans le champ de la prévention de la délinquance et dans un cadre méthodologique ; de sacraliser des temps d'échanges entre Ville et habitants autour de la sécurité ; d'intégrer des habitants dans les instances existantes.

LES RESSOURCES FINANCIÈRES



Les activités présentées dans cette stratégie pourront s'appuyer sur plusieurs financements nationaux comme le Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), les crédits de la politique de la ville, réservés aux quartiers prioritaires, les fonds de la Mission interministérielle de lutte contre les conduites addictives (MILDECA), etc.

SOMMAIRE DES FICHES ACTIONS

■ AXE I Renforcer la prévention à destination des jeunes exposés à la délinquance	12
FICHE 1) Améliorer la détection du basculement des mineurs dans des situations de délinquance et leur prise en charge	14
FICHE 2) Soutenir la prise en charge des ruptures scolaires sous toutes ses formes.....	16
FICHE 3) Accompagner les parents en difficultés en faveur de la co-éducation	18
FICHE 4) Réduire les risques des conduites chez les adolescents	20
<i>Fiche 4.1</i> - Les phénomènes de prostitution des mineurs	20
<i>Fiche 4.2</i> - Les addictions aux substances psychoactives	22
<i>Fiche 4.3</i> - L'entrée dans les trafics	24
<i>Fiche 4.4</i> - Les rixes	26
<i>Fiche 4.5</i> - Les rodéos.....	28
<i>Fiche 4.6</i> - Les mésusages du numérique	30
■ AXE II Aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger	32
FICHE 5) Renforcer la prise en charge globale des victimes	34
FICHE 6) Faciliter la résolution des problématiques de sécurité liées à la santé mentale	36
FICHE 7) Prévenir et réduire l'impact des conduites addictives	38
FICHE 8) Améliorer la prise en charge et l'accompagnement des violences faites aux femmes et aux jeunes filles	40
■ AXE III Apaiser les difficultés dans le cadre des usages de l'espace public ...	42
FICHE 9) Renforcer le partenariat des différents acteurs sur les problèmes de sécurité et de tranquillité publique	44
FICHE 10) Prévenir et lutter contre les mésusages de l'espace public	46
<i>Fiche 10.1</i> - Les problématiques estivales	46
<i>Fiche 10.2</i> - Les regroupements	48
<i>Fiche 10.3</i> - Les dépôts sauvages	50
<i>Fiche 10.4</i> - La mécanique de rue	52
FICHE 11) Prévenir et lutter contre l'appropriation des espaces communs	54
FICHE 12) Renforcer le partenariat avec les bailleurs sociaux	56
FICHE 13) Favoriser des mobilités sécurisées	58

■ AXE IV Prévenir et lutter contre les différentes formes de polarisation ...	60
FICHE 14 › Prévenir et réduire l'impact des conflits de voisinage	62
FICHE 15 › Améliorer les relations institutions/populations	64
FICHE 16 › Prévenir la radicalisation violente.....	66
FICHE 17 › Renforcer l'accès au droit	68
FICHE 18 › Améliorer la réinsertion des auteurs d'acte de délinquance	70

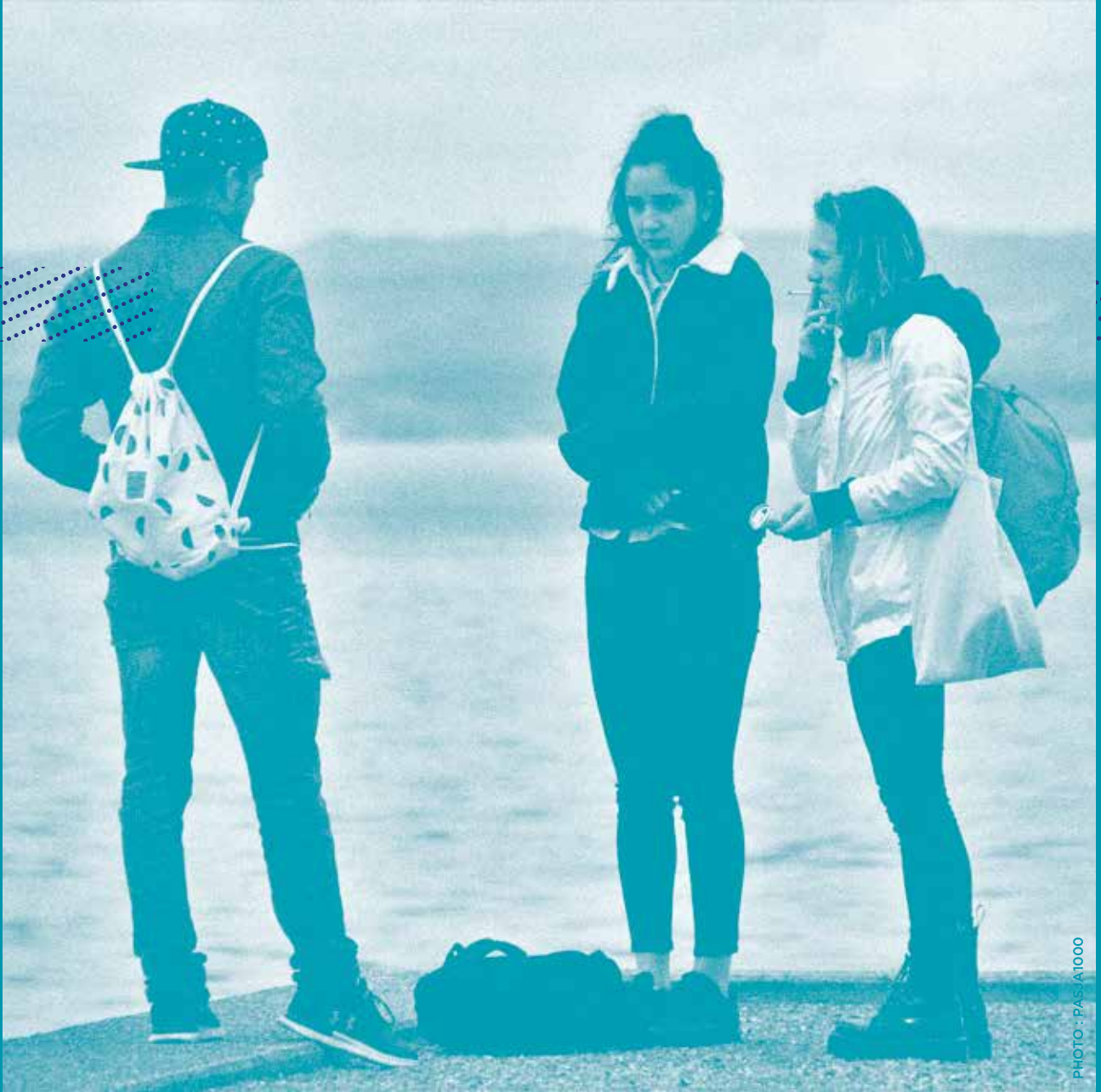


PHOTO: PASCAL1000

■ AXE I

**RENFORCER
LA PRÉVENTION
À DESTINATION
DES JEUNES
EXPOSÉS À LA
DÉLINQUANCE**

FICHE 1 ► Améliorer la détection du basculement des mineurs dans des situations
de délinquance et leur prise en charge**Pilote** - Parquet**Co-pilote** - DPSTP**Partenaires associés**

Juge des enfants - PJJ - Département (ASE) - Rues et Cités - LEA
Éducation nationale - Direction de la citoyenneté (médiation) - Direction de la santé
DJEP - Bailleurs - PRE - Délégué du préfet - Associations habilitées justice.

 **Contexte**

- Les pré-adolescents constituent un public vulnérable aux situations de délinquance. Il s'agit d'un âge de construction personnelle et sociale susceptible d'amener à être confronté à des actes délinquants, en tant qu'auteur et/ou victime.
- Les professionnels en contact avec les jeunes sont nombreux à Montreuil. S'il existe un large panel d'activités et de thématiques couvertes, le repérage et la prise en charge globale des mineurs auteurs et/ou victimes d'actes de délinquance est un axe de progression. Sur ces bases, diversifier les options de prise en charge notamment via des accompagnements individuels, est apparu comme un besoin collectif.
- La ville de Montreuil a lancé une étude sur les mineurs, en lien avec le CESDIP (réalisé fin 2020 fin 2021). Cette étude devrait notamment permettre d'affiner les connaissances sur le profil des jeunes montreuillois ayant été confrontés à la Justice et de mieux repérer les motifs les ayant conduits à ces parcours.

 **Objectifs**

- Améliorer la connaissance réciproque des intervenants, de leur rôle et des actions qu'ils conduisent afin de favoriser la confiance mutuelle et d'assurer le maillage des acteurs.
- Partager le diagnostic et l'information sur les mineurs concernés, identifier les synergies entre les services de la Ville et les partenaires et élaborer des protocoles partenariaux d'intervention.
- Prévenir l'entrée dans la délinquance, en proposant des accompagnements aux jeunes en rupture et en apportant des réponses collectives et coordonnées aux premiers actes de violence, d'incivilité ou de délinquance.
- Favoriser la sortie des parcours délinquants lorsque ceux-ci sont davantage installés et faire le lien avec la prévention de la récidive (fiche 18).

 **Cibles**

- Les mineurs identifiés comme exposés à l'entrée dans la délinquance.
- Les mineurs ayant commis des actes de délinquance et connus des services régaliens.



Mise en œuvre / activités

- Repérer les partenaires au contact des jeunes et les associer à la sécurité.
- Fluidifier la circulation des informations via les outils de gouvernance existants.

Continuité du groupe de suivi mineurs

- Faciliter l'implication de l'Éducation nationale (notamment les conseillers principaux d'éducation), développer la coordination avec des acteurs éducatifs et les dispositifs existants pour disposer de davantage d'informations (dispositif Rebond, P.R.E).
- Intégrer les associations habilitées justice (Jean Coxtet, La Sauvegarde...) aux échanges.
- Étudier nominativement des situations identifiées :
 - encourager l'inscription de situations à risque de glissement, en amont d'un premier acte délinquant ;
 - après le premier acte délinquant.
- Assurer la coordination avec les acteurs présents sur l'espace public (voir ligne *partenaires associés*) pour faciliter les repérages de mineurs en difficulté.
- Améliorer le recueil et l'analyse des données disponibles pour un bilan quantitatif et qualitatif par la DPSTP.

Réflexion en cours sur la mise en place du rappel à l'ordre



Indicateurs d'évaluation

- Nombre de situations différentes évoquées.
- Récurrence des situations.
- Nombre et provenance des signalements des établissements scolaires.
- Typologie des cas étudiés.
- Nombre et typologie des réponses/accompagnements proposés.
- Sortie positive des accompagnements.
- Participation des partenaires : réunions, signalements, contributions aux accompagnements proposés.
- Diversité des participants.



Résultats

FICHE 2 ■ Soutenir la prise en charge des ruptures scolaires sous toutes ses formes

Pilote - Programme de réussite éducative (PRE)

Co-pilote 1 - Éducation nationale (dispositif Rebond)

Co-pilote 2 - DPSTP

Partenaires associés

Établissements scolaires (CPE), partenaires du Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC), GPDS, PJJ, délégué du préfet, direction de la citoyenneté (médiation), DJEP, direction culture, direction sports, direction santé, association Rues et Cités, association LEA, autres partenaires associatifs.

Contexte

- Si le décrochage scolaire n'est pas directement une problématique de délinquance, les difficultés scolaires et d'insertion créent des vulnérabilités que l'on retrouve dans de nombreux parcours de délinquance. Il est donc important d'y porter une attention particulière en matière de prévention de la délinquance.
- Deux types de décrochage scolaire sont liés mais à distinguer :
- élèves présents en cours mais non investis dans leur cursus scolaire. Tous les élèves ne sont pas exclus et ne passent par le PRE.
- élèves en situation de déscolarisation ou d'absentéisme.
- Le décrochage scolaire est non exprimé par les jeunes, c'est un phénomène difficilement mesurable. La transmission d'informations, non systématique entre l'Éducation nationale et les autres acteurs locaux lorsque des jeunes sont absentéistes ou déscolarisés pourrait être améliorée pour une meilleure visibilité de la problématique et la coordination des réponses.
- Mieux prendre en charge les situations de rupture scolaire est indéniablement lié à un renforcement de « l'aller-vers » ces jeunes qui dissimulent leurs difficultés.

Objectifs

- Éviter la déscolarisation en travaillant sur les causes de la démotivation des élèves (difficultés familiales, influences du quartier, éloignement des institutions...).
- Améliorer la circulation des informations (faits de violences, décrochage, etc.) entre l'Éducation nationale et les partenaires qui prennent en charge (pour les décrocheurs en classe mais aussi pour les externes).
- Améliorer la mesure du phénomène des ruptures scolaires (en classe et en extérieur).
- Renforcer la coordination des partenaires travaillant sur le décrochage scolaire avec le groupe mineurs pour anticiper les situations pouvant devenir complexes.

Cibles

- Élèves en classe présentant des difficultés : pas complètement inscrits dans un processus d'absentéisme, exprimant un mal-être assez apparent au sein de leur établissement et s'exprimant à travers des relations conflictuelles avec les professeurs. Ces collégiens, très en difficulté, ne s'inscrivent pas forcément dans un dispositif spécifique.
- Élèves absentéistes/exclus.



Mise en œuvre / activités

Le Programme de réussite éducative

- Entre soutien à la parentalité et accompagnement des élèves, cet outil propose un processus d'accompagnement pour les élèves de 2 à 16 ans.

Le Dispositif Rebond (pilote par le PRE)

- Le collège propose le dispositif d'accompagnement à l'élève suite à une exclusion s'il juge que l'élève est susceptible de rejeter sa sanction. Il s'agit d'un accueil de 2 à 5 jours, sur les horaires scolaires.
- Fluidifier les relations entre les partenaires prenant en charge les élèves exclus et l'Éducation nationale au moment de la réintégration de l'élève dans l'établissement.

Rues et Cités

- Mise en place de chantiers éducatifs avec l'implication d'autres partenaires.

Service médiation

- Projet-expérimental de sensibilisation à la médiation des élèves de CM2 et de 6^e (« Toi, moi, ensemble au collège »), développé depuis 2018 dans un secteur du réseau d'éducation prioritaire de la ville (REP).

Éducation nationale

- Plateforme de suivi et d'appui des décrocheurs, groupe de prévention du décrochage scolaire, comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté.
- Fluidifier la circulation des informations et la coordination avec les dispositifs évoqués fiche 1.
- Sur la base des données de l'Éducation nationale, envisager des actions « d'aller-vers » spécifiques aux décrocheurs.

LEA

- Travail de médiation entre les familles et l'institution scolaire et accompagnement de certains élèves dans leur scolarisation en lien avec le collège.



Indicateurs d'évaluation

- Données sur le décrochage scolaire (décrocheurs identifiés, décrocheurs contactés, décrocheurs suivis, élèves identifiés par aucun dispositif, etc.).
- Nombre de faits d'ambiance aux abords et dans les établissements scolaires.
- Nombre de jeunes suivis par la PJJ en situation de décrochage.
- Nombre de mis en cause PN en situation de décrochage.
- Actions mises en place sur le décrochage et résultats de ces actions.
- Fonctionnement des CESC (et notamment participation de la ville, articulation avec STPDS) et thématiques abordées par CESC.
- Fonctionnement du GPDS.
- Mise en cohérence des actions du PRE avec les objectifs de prévention de la délinquance.
- Mise en place d'une commission d'éducation avant le conseil de discipline et actions alternatives à l'exclusion.
- Analyse des actions concourant à la baisse des violences.
- Participation de représentants de l'Éducation nationale dans les instances du CLSPD.



Résultats

FICHE 3 ■ Accompagner les parents en difficultés en faveur de la co-éducation

Pilote - DJEP**Co-pilote** - Antennes vie de quartier**Partenaires associés**

Solienka, Rues et Cités, LEA, PRE, membres du Groupe Mineurs, délégué du préfet, Éducation nationale (CPE), médiatrice prévention violences scolaires, DSDEN, association Dulala, « à l'écoute des parents », direction de la citoyenneté (médiation, antennes de quartier), MMPCR, ASE et CAF, substitut du procureur, juge des enfants, PJJ.

 **Contexte**

- Un nombre de parents, relativement important, est identifié en difficultés : les parents des jeunes condamnés pour des actes de délinquance ou repérés pour leurs comportements perturbant la tranquillité publique semblent souvent dépassés. Ils font face à des difficultés (sociales, économiques, psychologiques...) qui entravent leur capacité à exercer leurs fonctions éducatives et leur autorité parentale.
- Certains parents sont éloignés des institutions et des dispositifs existants : les familles les plus en difficulté sont souvent les plus éloignées des dispositifs et passent souvent *sous le radar* des institutions. Les problématiques peuvent s'enraciner s'il n'y a pas de demande de soutien des familles et si les institutions ne parviennent pas à créer le lien avec les familles.

 **Objectifs**

- Améliorer la lisibilité et la visibilité des dispositifs existants, à destination des parents et d'une partie des professionnels.
- Développer des dispositifs et/ou actions spécifiques pour informer et accompagner les parents sur les conduites à risques, la violence, la délinquance.
- Favoriser une socialisation équilibrée des enfants par un soutien socio-éducatif des parents.
- Diversifier les outils et canaux de communication pour toucher tous les parents, y compris les plus éloignés des dispositifs.

 **Cibles**

- Parents d'adolescents étant inscrit dans des conduites à risques.
- Parents d'élèves identifiés comme décrocheurs.
- Parents de jeunes identifiés dans le groupe mineurs.
- Parents identifiés par les partenaires.
- Les pères (public plus difficile à capter dans les actions de prévention).



Mise en œuvre / activités

Programme de réussite éducative

Les objectifs sont d'apporter un suivi individualisé et personnalisé aux enfants et adolescents de 2 à 16 ans ainsi qu'à leur famille et d'intervenir sur l'ensemble des difficultés rencontrées, qu'elles soient scolaires, éducatives, familiales ou de santé, dans un cadre de prévention du décrochage scolaire.

- Poursuivre et développer l'association du PRE à l'accompagnement des parents en difficultés.
- Permettre à la DJEP d'assurer le pilotage et la coordination des activités de soutien aux parents en difficultés, avec le concours de la DPSTP qui assure le lien avec les autres groupes de travail existant.

Groupe de suivi mineurs

Implication des parents dans la prévention de la délinquance et le processus de sortie des parcours délinquants.

LEA

Lieu simple et convivial d'expression libre où les jeunes et les parents peuvent se rendre sans condition préalable. Il est animé par des professionnels et des habitants. Il permet une écoute sociale individuelle et collective et favorise la promotion des personnes en difficulté. Le travail de médiation sociale permet également de construire des liens parents/enfants/institutions et favorise l'insertion des personnes en difficulté par un travail en direction des partenaires concernés.

- Soutenir les activités de l'association (arbres à palabre, ateliers des pères, colloque, présence d'un ethno-psychologue, etc.).
- Développer la prise en compte de la place des pères dans les activités de prévention primaire.

Médiatrice spécialisée de l'Éducation nationale

Gestion du protocole d'accompagnement et de responsabilisation des parents (dispositif national).

- S'associer à l'Éducation nationale pour disposer des informations relatives aux parents en difficultés après leurs autorisations.

Antennes vie quartier

Connaissance du partenariat local socio-éducatif.

- Coordonner les actions sur le territoire.

Solienka, Dulala sont d'autres associations investies dans le soutien aux parents en difficulté.



Indicateurs d'évaluation

- Nombre de fréquentations des groupes de parole des pères et typologie des pères (origines, quartiers, âge...).
- Prise en compte de l'importance des pères dans les actions de la STPDS.
- Nombre de groupes destinés aux parents d'adolescents en risque de rupture.
- Diversité projets/dispositifs en direction des parents.
- Implication des parents dans le groupe de suivi des jeunes en rupture.
- Communication sur l'offre existante.
- Existence d'une culture de co-éducation.



Résultats

FICHE 4) Réduire les risques des conduites chez les adolescents

FICHE 4.1) Les phénomènes de prostitution des mineurs

→ Propos introductif

Les conduites à risques renvoient à des pratiques excessives et/ou répétitives conduisant des personnes à se mettre en danger, sur les plans physique, psychologique ou social. Elles sont d'autant plus exacerbées dans les contextes de fragilité et de vulnérabilité. L'enjeu est de prévenir, de repérer et d'accompagner les jeunes qui se livrent à des pratiques dangereuses pour eux ou pour autrui.

Plusieurs conduites à risques attirent l'attention des acteurs locaux et nécessitent donc des réponses spécifiques. En conséquence, la déclinaison de 5 fiches spécialisées est apparue pertinente au regard des activités existantes et/ou de l'ampleur des phénomènes.

Pilote - DPSTP

Co-pilote -

Partenaires associés

Direction de la citoyenneté (antennes de quartier, droits des femmes), PN, magistrats spécialisés prostitution des mineurs, délégué du préfet, LEA, Rues et Cités, MMPCR, l'aide sociale à l'enfance, PJJ, DJEP (centres sociaux, service jeunesse), PRE, Éducation nationale, lieu d'accueil et d'orientation pow'her (Bagnolet), direction de la santé, association Aurore.

 **Contexte**

- Il s'agit d'un sujet complexe qui recouvre des situations très diverses. Ce phénomène est également en lien avec de nombreux enjeux tels que les addictions, l'usage du numérique, les trafics de stupéfiants et plus largement les conduites à risques.
- La prégnance des pratiques prostitutionnelles chez les jeunes est en expansion alors que l'intérêt pour ce phénomène est une préoccupation publique assez récente et peu intégrée dans les stratégies locales de prévention. La majorité des professionnels de terrain est peu sensibilisée et outillée pour repérer et intervenir.
- Le phénomène est apparu dans l'action publique montreuilloise de la DPSTP en 2019.
- La recherche-action menée par Astheriia permet à la Ville et aux partenaires de disposer d'un premier diagnostic sur le phénomène. D'autres enquêtes sur cette thématique ont été réalisées en Seine-Saint-Denis, mais il n'existe pas à ce jour une synthèse globale qui permettrait de mesurer l'ampleur du phénomène.

 **Objectifs**

- Affiner la mesure de l'ampleur du phénomène sur le territoire.
- Identifier les dispositifs ressources du territoire et assurer leur connaissance auprès des partenaires.
- Former les professionnels du territoire à appréhender la problématique.
- Être capable de réagir rapidement face à une nouvelle situation.

 **Cibles**

- Jeunes (très jeunes, adolescents et jeunes majeurs) : période davantage sujet au développement des conduites à risques.
- Les jeunes filles et jeunes garçons susceptibles d'être victimes et/ou auteurs.

**Mise en œuvre / activités**

- Affiner le diagnostic local.
- Formations : établir une offre de formation.
- Accompagner la jeune fille et sa famille pour une sortie pérenne de la prostitution. Identifier un référent local sur cette mission.
- Étudier des situations dans la cellule de coordination du suivi administratif et social de femmes victimes de violences et/ou dans le cadre du groupe de suivi des mineurs : mettre en place une collaboration renforcée entre professionnels autour de ces situations.
- Faciliter l'accès aux soins pour les filles et les garçons victimes.
- Travailler l'égalité F/H et le renforcement des compétences psycho-sociales, notamment avec les jeunes garçons et jeunes filles susceptibles d'être auteurs/responsables.
- Organiser des groupes de parole de parents pour aborder cette problématique.
- Développer des actions de prévention primaire en collèges et lycées.

**Indicateurs d'évaluation**

- Nombre de situations évoquées.
- Nombre de sorties positives.
- Nombre de formations et typologie des partenaires présents.
- Nombre de sensibilisations réalisées et natures.
- Diversité des partenaires associées dans l'identification et dans les activités.

**Résultats**

FICHE 4) Réduire les risques des conduites chez les adolescents

FICHE 4.2) Les addictions aux substances psychoactives

→ **Propos introductif**

Les conduites à risques renvoient à des pratiques excessives et/ou répétitives conduisant des personnes à se mettre en danger, sur les plans physique, psychologique ou social. Elles sont d'autant plus exacerbées dans les contextes de fragilité et de vulnérabilité. L'enjeu est de prévenir, de repérer et d'accompagner les jeunes qui se livrent à des pratiques dangereuses pour eux ou pour autrui.

Plusieurs conduites à risque attirent l'attention des acteurs locaux et nécessitent donc des réponses spécifiques. En conséquence, la déclinaison de 5 fiches spécialisées est apparue pertinente au regard des activités existantes et/ou de l'ampleur des phénomènes.

Pilote - DPSTP

Co-pilote - Direction de la santé

Partenaires associés

PN (Chargé de prévention), délégué du préfet, Proses, L.E.A, Rues et Cités, MMPCR, PJJ, DJEP (Centres sociaux, service jeunesse) PRE, Éducation nationale, direction de la citoyenneté (médiation, antennes de quartier)

 **Contexte**

- L'âge des premières consommations est de plus en plus jeune, les produits consommés se diversifient et se renouvellent régulièrement.
- Les addictions aux substances psychoactives concernent ici les consommations de produits stupéfiants, d'alcool, de tabac ou encore de protoxyde d'azote.
- Face à l'essor de nouvelles substances illicites et à des consommations qui entraînent de nouveaux risques, les marchés de la drogue évoluent (livraison à domicile). La ville doit faire face à de nouveaux défis tant sur le plan de la lutte contre ces trafics que sur le plan de la réduction des risques.

 **Objectifs**

- Être capable de réagir rapidement face à une problématique nouvelle.
- Prévenir les premières consommations.
- Développer la prise de conscience du risque des jeunes.

Cibles

- Jeunes (très jeunes, adolescents et jeunes majeurs).
- Jeunes ayant des fragilités psychologiques et/ou isolés (sans soutien famille et professionnel).

Mise en œuvre / activités

DPSTP

- Avoir une veille sur l'évolution des consommations dans les différentes instances et groupes de travail.
- Poursuivre l'action autour du protoxyde d'azote (sensibilisation des professionnels et des parents, élaboration d'une campagne locale de prévention).

Direction de la santé, Mission atelier santé ville, centres de santé

- Associer les professionnels de santé de la ville comme ressource pour construire les projets de prévention des addictions.

Mission prévention du commissariat

Sensibilisation aux addictions auprès des collèges et des lycées.

- Accroître ce type d'actions de prévention primaire.

Protection judiciaire de la jeunesse

Liens avec l'Association Nationale Prévention Alcoolologie et Addictologie.

- Associer à ce travail la PJJ afin qu'elle puisse établir des liens avec les professionnels intervenant sur cette thématique.

Rues et Cités

Plusieurs projets de prévention des usages de drogues et d'alcool à préciser.

LEA

Diverses activités de prévention primaire et d'orientation. Intervention dans les collèges dans le cadre de la mission « papillagou » : un véritable outil de prévention permettant de développer les compétences psychosociales (outil développé par la MMPCR). Sont abordées les questions de l'estime et la confiance en soi, l'apprentissage de la gestion de ses émotions et comment s'opposer à des processus collectifs négatifs (rumeur, manipulation, harcèlement, violence...), comment développer les solidarités entre les jeunes et les coopérations positives, etc.

Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques (MMPCR)

Divers colloques, formations, groupes de travail et soutien aux acteurs locaux.

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de sensibilisations réalisées et nature.
- Diversité des partenaires associées dans l'identification des signes de consommation et dans les actions mises en œuvre.

Résultats

FICHE 4) Réduire les risques des conduites chez les adolescents

FICHE 4.3) L'entrée dans les trafics

→ **Propos introductif**

Les conduites à risques renvoient à des pratiques excessives et/ou répétitives conduisant des personnes à se mettre en danger, sur les plans physique, psychologique ou social. Elles sont d'autant plus exacerbées dans les contextes de fragilité et de vulnérabilité. L'enjeu est de prévenir, de repérer et d'accompagner les jeunes qui se livrent à des pratiques dangereuses pour eux ou pour autrui.

Plusieurs conduites à risques attirent l'attention des acteurs locaux et nécessitent donc des réponses spécifiques. En conséquence, la déclinaison de 5 fiches spécialisées est apparue pertinente au regard des activités existantes et/ou de l'ampleur des phénomènes.

Pilote - DPSTP

Co-pilote -

Partenaires associés

Direction de la santé, LEA, PN, Rues et Cités, Proses, MMPCR, PJJ, direction de la Culture, DJEP, PRE, Éducation nationale, direction de la citoyenneté (médiation, antennes de quartier), délégué du préfet, bailleurs, substitut du procureur, juge des enfants.

 **Contexte**

- La présence de trafics de stupéfiants à Montreuil est incontestable. Tous types de produits y sont vendus (cocaïne, crack, ecstasy, héroïne) même si le produit central reste le cannabis (feuille ou résine). Les trafics existent et génèrent nombre de nuisances (regroupements et privatisation d'espaces, contrôle de la circulation des habitants, insalubrité, déchets, etc.) mais ils restent moins importants en termes de quantité et de redistribution que dans d'autres villes voisines.
- Les individus impliqués dans ces trafics sont principalement âgés de 15 à 25 ans. L'emprise des majeurs sur les mineurs est indéniable et complique la sortie des réseaux.
- Souvent, l'entrée dans les trafics entraîne une carrière délinquante. La PJJ constate un fort taux de réitération lié aux stupéfiants.

 **Objectifs**

- Comprendre les mécanismes du marché de la drogue et de l'engagement des jeunes.
- Renforcer les pratiques des professionnels en contact avec ces jeunes sur les questions d'engagement et de désengagement des trafics.
- Prévenir l'engagement des jeunes dans le marché de la drogue et les accompagner pour en sortir.
- Créer un parcours de réinsertion pour les jeunes qui se désengagent.

Cibles

- Jeunes (très jeunes, adolescents et jeunes majeurs).



Mise en œuvre / activités

- Faire une veille sur l'évolution de l'organisation des trafics dans les différentes instances existantes :
- mise en œuvre de la convention bailleurs incitant à développer une approche concertée de cette problématique dans l'habitat social ;
- faire évoluer les groupes prévention sur des problématiques complexes et développer des approches type recherche-action, particulièrement sur les phénomènes d'engagement et de désengagement des jeunes dans les économies parallèles.
- Former davantage les professionnels aux spécificités des trafics et à la maîtrise de ses logiques.
- Mobiliser les parents, les familles et plus largement les tissus sociaux autour des jeunes.
- Associer l'Éducation nationale et les acteurs en contact avec le public jeune pour intervenir en amont des premières dérives (intervention de sensibilisation au collège sur les risques santé, justice).

Groupe de suivi mineurs

Orienter vers ce groupe les situations de jeunes impliqués dans les trafics.

Groupes prévention

Capitaliser les travaux déjà réalisés dans le cadre de ces groupes et les mobiliser pour la mise en œuvre des actions développées dans le cadre de cette fiche.



Indicateurs d'évaluation

- Nombre et contenu des formations proposées.
- Type de participants.
- Circulation des informations avec les autres activités traitant de la jeunesse.
- Nombre de sensibilisations réalisées à destination des familles.
- Diversité des partenaires associées dans l'identification et dans les activités.
- Nombre de réitérations liées aux trafics de stupéfiants.



Résultats

FICHE 4) Réduire les risques des conduites chez les adolescents

FICHE 4.4) Les rixes

→ **Propos introductif**

Les conduites à risques renvoient à des pratiques excessives et/ou répétitives conduisant des personnes à se mettre en danger, sur les plans physique, psychologique ou social. Elles sont d'autant plus exacerbées dans les contextes de fragilité et de vulnérabilité. L'enjeu est de prévenir, de repérer et d'accompagner les jeunes qui se livrent à des pratiques dangereuses pour eux ou pour autrui.

Plusieurs conduites à risques attirent l'attention des acteurs locaux et nécessitent donc des réponses spécifiques. En conséquence, la déclinaison de 5 fiches spécialisées est apparue pertinente au regard des activités existantes et/ou de l'ampleur des phénomènes.

Pilote - DPSTP

Co-pilote -

Partenaires associés

LEA, Rues et Cités, PJJ, département, bailleurs, direction des sports, DJEP, Éducation nationale, direction de la citoyenneté (médiation, antennes de quartier), Police nationale, police municipale, délégué du préfet, substitut du procureur, juge des enfants.

 **Contexte**

- La violence entre jeunes dans l'espace public, notamment entre bandes, n'est pas un phénomène nouveau et est malheureusement (re)devenue ces dernières années une problématique prioritaire en matière de sécurité pour les collectivités locales.
- La ville subit peu d'affrontements entre bandes (sujet peu abordé en cellule de veille) à la différence de villes voisines.
- Les affrontements dénombrés à Montreuil sont davantage issus de tensions scolaires que de tensions entre quartiers ou avec les villes voisines.

 **Objectifs**

- Développer dès à présent une stratégie préventive pour éviter que le phénomène prenne de l'ampleur à Montreuil.
- Permettre une meilleure connaissance des caractéristiques des rixes.
- Identifier les acteurs et actions mobilisables (locales, nationales, internationales).
- Renforcer le partenariat local et avec les collectivités voisines :
 - favoriser la mobilisation des élus et professionnels (acteurs socio-éducatifs, policiers et judiciaires, etc.);
 - favoriser la mobilisation de la société civile, notamment les jeunes et les familles.
- Développer une stratégie commune avec les autres villes du département et mettre en œuvre des actions opérationnelles.

Cibles

- Mineurs et jeunes majeurs.

Mise en œuvre / activités

MMPCR et DPSTP

Participation à un groupe de travail départemental

DPSTP

Montreuil est une des 10 villes pilotes investie dans le diagnostic et l'élaboration de la stratégie départementale de prévention des rixes porté par le FFSU, la MMPCR, et le CESDIP.

- Mettre en place les recommandations de la stratégie départementale de prévention des rixes en déclinant celle-ci localement.

Indicateurs d'évaluation

- Investissement dans le diagnostic proposé.
- Type de partenaires associés.
- Nombre d'actions mises en place.
- Diversité des actions mises en place.
- Diversité des thématiques traitées.
- Nombre de sensibilisations réalisées.
- Diversité des partenaires associées dans l'identification et dans les activités.

Résultats

FICHE 4) Réduire les risques des conduites chez les adolescents

FICHE 4.5) Les rodéos

→ **Propos introductif**

Les conduites à risques renvoient à des pratiques excessives et/ou répétitives conduisant des personnes à se mettre en danger, sur les plans physique, psychologique ou social. Elles sont d'autant plus exacerbées dans les contextes de fragilité et de vulnérabilité. L'enjeu est de prévenir, de repérer et d'accompagner les jeunes qui se livrent à des pratiques dangereuses pour eux ou pour autrui.

Plusieurs conduites à risques attirent l'attention des acteurs locaux et nécessitent donc des réponses spécifiques. En conséquence, la déclinaison de 5 fiches spécialisées est apparue pertinente au regard des activités existantes et/ou de l'ampleur des phénomènes.

Pilote - DPSTP**Co-pilote** -**Partenaires associés**

PN, délégué du préfet, direction de la citoyenneté (médiation, antennes de quartier), DJEP, bailleurs, justice, associations de quartier.

 **Contexte**

- Phénomène cyclique, les rodéos ont été particulièrement prégnants lors des étés notamment dans le centre-ville et à proximité des parcs de la ville, dans une recherche de mise en scène du rodéo.
- Peu de faits sont enregistrés par la PN, pourtant les nuisances sont réelles et décuplées lorsqu'elles se déroulent à proximité d'établissements scolaires.
- La lutte contre les rodéos s'avère particulièrement complexe notamment face à leurs caractères épisodiques et spontanés ainsi qu'aux difficultés d'interventions et d'interpellations.

 **Objectifs**

- Identifier les zones davantage impactées.
- Sécuriser les zones identifiées.
- Lutter contre le sentiment d'impunité des auteurs.
- Accentuer la prévention primaire dans le cadre des actions de sécurité routière (voir fiche 13).

 **Cibles**

- Individus impliqués dans les rodéos.
- Secteurs urbains identifiés comme particulièrement atteints.



Mise en œuvre / activités

Mettre en place une stratégie globale

- Prévenir et éduquer.
- Mobiliser les bailleurs notamment pour la localiser les lieux de stockage et saisir les véhicules.
- Aménager les espaces urbains.
- Encourager la participation citoyenne (dépôt de plainte).
- Accentuer la coordination avec la Police nationale et la Justice.
- Intégrer les outils de vidéoverbalisation.

Conjuguer les réponses préventives et coercitives apportées à ce phénomène

- Inciter les habitants à déposer plainte.
- Améliorer le partage d'informations police-justice-ville sur la problématique.

Cartographie des rodéos

- Utiliser les données disponibles pour cibler la présence et les verbalisations sur des zones communément définies.
- Associer les indicateurs d'accidentologie à cette cartographie.
- Intégrer les préoccupations des habitants.
- Actualiser régulièrement la cartographie pour suivre l'évolution des pratiques.

Prévention

- Améliorer les projets d'aménagement en intégrant les principes de prévention situationnelle.
- Intégrer la pratique des rodéos dans les actions de prévention primaire en milieu scolaire.
- Associer les actions de sécurité routière à la prévention des rodéos.



Indicateurs d'évaluation

- Baisse du sentiment d'insécurité routière.
- Baisse du nombre de rodéos recensés.
- Typologie des actions de prévention primaire.
- Pertinence et régularité de l'actualisation de la carte.



Résultats

FICHE 4) Réduire les risques des conduites chez les adolescents

FICHE 4.6) Les mésusages du numérique

→ **Propos introductif**

Les conduites à risques renvoient à des pratiques excessives et/ou répétitives conduisant des personnes à se mettre en danger, sur les plans physique, psychologique ou social. Elles sont d'autant plus exacerbées dans les contextes de fragilité et de vulnérabilité. L'enjeu est de prévenir, de repérer et d'accompagner les jeunes qui se livrent à des pratiques dangereuses pour eux ou pour autrui.

Plusieurs conduites à risques attirent l'attention des acteurs locaux et nécessitent donc des réponses spécifiques. En conséquence, la déclinaison de 5 fiches spécialisées est apparue pertinente au regard des activités existantes et/ou de l'ampleur des phénomènes.

Pilote - DPSTP

Co-pilote -

Partenaires associés

Éducation nationale, PN, Rues et Cités, LEA, direction de la citoyenneté (médiation, antennes de quartier), DJEP (centres sociaux, service jeunesse) direction culturelle, tous les partenaires en contact avec la population, délégué du préfet, PJJ, justice, MMPCR.

 **Contexte**

- Les réseaux sociaux sont des lieux de construction des adolescents en quête de socialisation, de groupes auxquels se référer, avec lesquels se construire. Il s'agit d'un nouvel espace de partage entre pairs.
- Certains acteurs socio-éducatifs parlent de rue numérique pour qualifier les réseaux sociaux, lieux d'échanges, de partages et de rencontres désormais perçus comme un prolongement de l'espace public physique. L'anonymat y est un refuge pour se livrer plus facilement à des faits de délinquance et leur caractérisation est de fait complexe. L'accroissement de la haine en ligne, le développement des pratiques de *revenge porn*, l'exposition de plus en plus précoce à la pornographie, la prolifération des *fake news* sont autant d'enjeux que l'ensemble des acteurs locaux investis dans le champ de la prévention et de la répression vont devoir saisir.
- Au-delà des risques, l'espace numérique peut être un vecteur de diffusion de messages de prévention si les professionnels s'investissent et en maîtrisent les codes.
- Certains acteurs locaux ont commencé à aborder cette thématique (PRE via la thématique des jeux vidéo et des écrans, DPSTP-DJEP via les projets Local Voices ou LOUD).



Objectifs

- Accompagner la formation des professionnels aux nouveaux usages.
- Réduire les mésusages du numérique et particulièrement des réseaux sociaux.
- Proposer des sensibilisations aux parents.
- Encourager et accompagner l'utilisation des outils numériques pour en faciliter l'appropriation.



Cibles

- Les jeunes dès 10 ans.
- Les parents.
- Les professionnels en contact avec les jeunes.



Mise en œuvre / activités

- Former les professionnels aux nouveautés numériques
 - connaître les usages jeunes (diffusion des publications et outils élaborés par la MMPCR...);
 - gérer ces usages et les conflits qui peuvent en naître;
 - savoir détecter les situations de victimes et/ou d'auteurs d'actes de délinquance;
 - adapter les pratiques professionnelles des acteurs jeunesse face à ce phénomène (maraude numérique via des comptes estampillés – Rues et Cités).
- Prévention primaire à destination des jeunes :
 - proposer des séances d'éducation aux médias (ex : conspirationnisme, fake news);
 - accompagner des productions artistiques sur les médias numériques (ex : production de rap);
 - sensibiliser aux discriminations et aux risques encourus en cas d'actes de délinquance (ex : harcèlement);
 - diffuser les ressources disponibles en cas de situations de victimations (ex : harcèlement).
- Associer les parents
 - proposer aux parents de participer aux activités développées avec leurs enfants.



Indicateurs d'évaluation

- Typologie et nombre de formations proposées aux professionnels;
- Typologie et nombre de professionnels formés;
- Typologie et nombre d'activités de prévention primaire à destination des jeunes;
- Partenaires associés dans les activités à destination des jeunes;
- Nombre de parents mobilisés via les jeunes.



Résultats



PHOTO : KARLYUKAV

■ AXE II

ALLER VERS
LES PERSONNES
VULNERABLES
POUR MIEUX
LES PROTÉGER

FICHE 5 ■ Renforcer la prise en charge globale des victimes

Pilote - DPSTP**Co-pilote** -**Partenaires associés**

Police nationale, tribunal judiciaire (parquet, siège), intervenant social en commissariat, psychologue du commissariat, délégué du préfet, services sociaux, centres médico-psychologiques, institut de victimologie, SOS victimes, Rues et Cités, Direction de la citoyenneté (médiation, antennes de quartier, mission droits des femmes), protection maternelle et infantile, unités médico-judiciaires, CHI André Grégoire, Service pénitentiaire d'insertion et de probation.

 **Contexte**

- Indépendamment de l'enquête de sécurité auprès des acteurs de proximité, la ville de Montreuil s'avère relativement bien dotée en matière de repérage, de suivi et d'accompagnement des victimes.
- Les moyens mis en œuvre pour accompagner les victimes sont insuffisants d'après les acteurs de proximité. Ils sont seulement 36 % à connaître des associations ressources en matière d'aide aux victimes, 36 % également à connaître l'intervenant social en commissariat et la psychologue du commissariat.
- L'accueil dans les structures régaliennes y est jugé peu satisfaisant alors que les collectivités sont davantage reconnues en la matière.
- Mécaniquement, face à ces constats se posent les enjeux de visibilité, de coordination et de renforcement de l'existant.

 **Objectifs**

- Mieux repérer les publics exposés et les facteurs de risques (zones géographiques, problèmes particuliers).
- Maintenir le niveau actuel des actions proposées.
- Améliorer la visibilité des ressources (communication).
- Favoriser des prises en charge pluridisciplinaires.

 **Cibles**

- Toute victime d'infraction pénale que celle-ci consiste en une atteinte à la personne ou une atteinte aux biens, d'accident, etc. d'un préjudice individuel ou collectif.
- Les professionnels actifs dans le champ de l'aide aux victimes.



Mise en œuvre / activités

Police nationale, préfecture, Ville

Pérennisation du soutien accordé aux postes de psychologue et d'intervenant social en commissariat garant de la qualité de l'accueil des victimes au commissariat.

Préfecture, Est Ensemble, Ville

- Pérenniser les permanences d'accompagnement juridique des victimes d'infractions pénales (SOS victimes, CIDFF) pour la permanence spécifique concernant les violences faites aux femmes, en veillant à une bonne couverture de l'ensemble du territoire (infra fiche action 17).
- Maintenir les consultations de l'institut de victimologie dont une consultation est réservée aux enfants victimes de violences et à leurs parents dans le cadre de l'aide à la parentalité et une autre exclusivement dédiée aux femmes victimes de violences.
- Sensibiliser et former au repérage l'ensemble des acteurs locaux, professionnels du quotidien.

Ensemble des acteurs locaux

Sensibilisation des publics vulnérables (seniors, jeunes...).

Médiation

- Sensibiliser au harcèlement scolaire.

Ville

- Développer l'accès à l'information des victimes.
- Engager une réflexion avec les partenaires autour de la justice restaurative visant à *rétablir le lien social endommagé par la commission de l'infraction*.

Police nationale / CHI André Grégoire

- Développer le partenariat entre l'hôpital André Grégoire et le commissariat de Montreuil pour faciliter la prise de plainte des femmes victimes de violences.



Indicateurs d'évaluation

- Type de partenaires sollicitant l'intervenant social en commissariat et la psychologue.
- Nature des faits suivis par l'intervenant social en commissariat et psychologue + profils des personnes.
- Nature des accompagnements proposés.
- Type des partenaires sollicités par l'intervenant social en commissariat et la psychologue.
- Nature des faits impliquant des victimes.
- Profil des victimes.
- Existence d'actions pour chacune des formes de victimation ;
- Nature des faits et profils des personnes suivies par les associations



Résultats

FICHE 6 ■ Faciliter la résolution des problématiques de sécurité liées à la santé mentale

Pilote - Direction santé

Co-pilote - DPSTP

Partenaires associés

SPIP, PJJ, PN, délégué du préfet, bailleurs, établissement public Ville-Evrard (Pôle 93G10-CMP de Montreuil), association Bol d'Air, PROSES, UNAFAM, Solienka, direction de la citoyenneté (médiation, antennes de quartier), DJEP.

 **Contexte**

- L'enjeu de la santé, et plus particulièrement de la santé mentale, est au cœur du bien-être des citoyens, et son absence peut entraîner des troubles non seulement pour l'individu, mais pour tout son environnement.
- Les problématiques de santé mentale abordées dans le cadre du CLSPD sont régulièrement liées à des conduites addictives.
- La santé mentale est une préoccupation croissante des professionnels, de plus en plus en contact avec des situations liées à des enjeux de santé mentale.
- Ce secteur est en réelle difficulté à Montreuil, puisque les effectifs médicaux de la psychiatrie ne sont constitués qu'à deux tiers de leur fonctionnement normal.
- Mise en place par la préfecture et le parquet de la convention relative à la sécurité, à la prévention de la délinquance et de la radicalisation dans le logement social. L'AORIF en est signataire, comme la plupart des villes de Seine-Saint-Denis. La ville l'a également signée en février 2021.

 **Objectifs**

- Accroître la connaissance des ressources disponibles (pour les professionnels) afin de faire face à toutes les formes de difficultés.
- Sensibiliser les professionnels à l'évaluation des problématiques.
- Favoriser les prises en charge pluridisciplinaires.

 **Cibles**

- Les individus atteints de troubles psychiques de santé mentale et leurs familles.
- Les professionnels investis dans le champ de la santé mentale et/ou au contact de ces problématiques.



Mise en œuvre / activités

Direction santé

Conseil local de santé mentale, Resad.

- Poursuivre la montée en puissance des liens entre direction santé et DPSTP pour privilégier une approche globale et partenariale fondée sur l'idée de passerelle.
- Améliorer l'évaluation des situations afin d'identifier celles qui sont du ressort d'une prise en charge psychiatrique.
- Réhabiliter les procédures communes santé/DPSTP notamment l'hospitalisation sans consentement.
- Accompagner les professionnels dans l'analyse des pratiques professionnelles et des formations en cas de difficultés identifiées.

UNAFAM

Édition d'une brochure à destination des personnes confrontées à des troubles psychiatriques chez un proche/un tiers ou tout autre trouble relatif à l'ordre public, notamment lorsque le malade psychique ne veut pas se soigner.

- Relayer la publication.

Équipe mobile psychiatrie-précarité

Intervention auprès des publics précarisés sur la base d'un dialogue.

- Développer des liens entre professionnels pour la prise en charge des individus en errance



Indicateurs d'évaluation

- Nombre de troubles à la tranquillité identifiés comme liés à des troubles psychiques.
- Nombre de sorties positives.
- Données de réitération.
- Nombre d'hospitalisations sous contrainte mais également sans contrainte.



Résultats

FICHE 7 ▶ Prévenir et réduire l'impact des conduites addictives

Pilote - Direction de la santé

Co-pilote - DPSTP

Partenaires associés

LEA, Rues et Cités, Proses, MMPCR, SPIP, PJJ, délégué du préfet, direction de la citoyenneté (médiation, antennes de quartier), direction de la culture, DJEP, CSAPA (Rabelais, Mosaïque).

 **Contexte**

- Les addictions aux substances psychoactives concernent ici les consommations de stupéfiants, d'alcool ou encore de protoxyde d'azote.
- Si l'attention est d'abord portée sur les jeunes, les addictions touchent tous les âges. Elles ont des impacts sociaux lourds chez les adultes.
- Les addictions impactent directement la santé des consommateurs mais également celle de leurs environnements sociaux. Elles ont également des conséquences sur l'espace public.

 **Objectifs**

- Prévenir les conduites addictives des publics vulnérables.
- Favoriser des prises en charge pluridisciplinaires dans une approche de réduction des risques.
- Limiter les impacts sur les espaces publics et le sentiment d'insécurité.

 **Cibles**

- Publics vulnérables adultes.



Mise en œuvre / activités

PROSES

Coordination d'un CAARUD, organisation du Festibar, animation d'un Camion-bar (sensibilisation au protoxyde d'azote), etc.

- Poursuivre les activités et les partenariats existants.
- Améliorer la détection et la prise en charge des situations d'auto-médication.

SPIP

Stages et journées de sensibilisation aux addictions.

- Accroître les actions partenariales entre SPIP et professionnels des addictions à destination des personnes sous main de justice.

Bol d'Air et Solienka

Dispositif d'habitat inclusif et aide aux problématiques croisées logement/santé.

- Suivre l'initiative de logement d'accueil.

Autres activités

- Sensibilisation à destination des médecins généralistes (brochures de ressources).
- Former les professionnels présents sur l'espace public à la gestion d'individus consommateurs.
- Coordonner les activités avec la fiche 4.2 et la fiche 6.



Indicateurs d'évaluation

- Circulation des informations.
- Mise en place d'activités pour les personnes sous main de justice.
- Type d'activités des différents partenaires.
- Profil des participants.



Résultats

FICHE 8) Améliorer la prise en charge et l'accompagnement des violences faites aux femmes et aux jeunes filles**Pilote** - Mission droits des femmes**Co-pilote** - DPSTP**Partenaires associés**

PN, délégué du préfet, l'ensemble des membres du réseau local contre les violences faites aux femmes et aux jeunes filles, direction des ressources humaines, magistrats référents, CCAS (service Solidarité), service logement, réseau de lutte contre la violence faite aux femmes, observatoire départemental des violences envers les femmes, Centre Hubertine Auclert.

 **Contexte**

- Les violences faites aux femmes et aux jeunes filles peuvent prendre des formes très diverses (violences physiques pouvant aller jusqu'à provoquer la mort de la victime, violences psychologiques, violences économiques), agressions sexuelles (viols, harcèlement sexuel, attouchements, avances sexuelles non désirées), mariages précoces et ou forcés, esclavage, proxénétisme. Avec le développement des réseaux sociaux, de nouvelles formes de violences apparaissent (cyberharcèlement, *revenge porn*). Ces violences se retrouvent partout dans la société et donnent lieu à des mobilisations civiles et politiques fortes ces dernières années.
- À Montreuil, un réseau local a été créé en 2009 sur cette thématique et rassemble aujourd'hui une centaine de professionnels implantés sur le territoire (voir fiches instances). Plusieurs outils ont été élaborés : guide annuaire à destination des professionnels et le mémo Femmes victimes de violences : comment agir ? et des événements sont organisés autour du 25 novembre chaque année (journée internationale pour l'élimination des violences envers les femmes). Par ailleurs, il existe depuis 2018 une cellule de coordination du suivi administratif et social des femmes victimes de violences étudiant des situations nominatives (voir fiches instances).

 **Objectifs**

- Améliorer la connaissance de l'ampleur des violences faites aux femmes et aux jeunes filles sur le territoire.
- Élaborer un bilan et définir des nouvelles perspectives pour le réseau local.
- Outiller les professionnels et les élus du territoire à la prise en charge des femmes victimes de violence selon leurs besoins et compétences.
- Prendre en compte les violences faites aux femmes au sein de la municipalité.
- Développer le fonctionnement de la cellule de coordination.
- Prendre en compte la spécificité des jeunes filles victimes de violences.
- Renforcer les partenariats institutionnels (commissariat, hôpital, département, justice...).



Cibles

- Femmes et jeunes filles victimes de violences et les victimes collatérales de ces violences.
- Enfants exposés aux violences conjugales.
- Professionnels accompagnants ces publics.



Mise en œuvre / activités

- Se doter de moyens et d'indicateurs permettant de rendre compte du nombre et de la nature des violences envers les femmes et les jeunes filles sur le territoire.
- Élaborer un plan de formation et/ou de sensibilisation au regard des besoins individuels des professionnels.
- Mise en place de sous-groupes de travail thématiques avec les différents partenaires identifiés (voir fiche 5).
- Mise à jour des outils (ou création) pour favoriser les liens interprofessionnels.
- Développement de la communication autour de la cellule de coordination.
- Mise en œuvre du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes (AVDHAS).



Indicateurs d'évaluation

- Mise en place d'actions de sensibilisation et de formation à destination des professionnels.
- Participation et implication des professionnels au sein des réseaux thématiques.
- Co-création et diffusion des outils d'information.
- Bonne connaissance des interlocuteurs présents sur le territoire.
- Nombre de saisines des dispositifs mis en place pour des situations nominatives (cellule de coordination, dispositif AVDHAS, etc.).
- Meilleure connaissance du phénomène sur le territoire.



Résultats

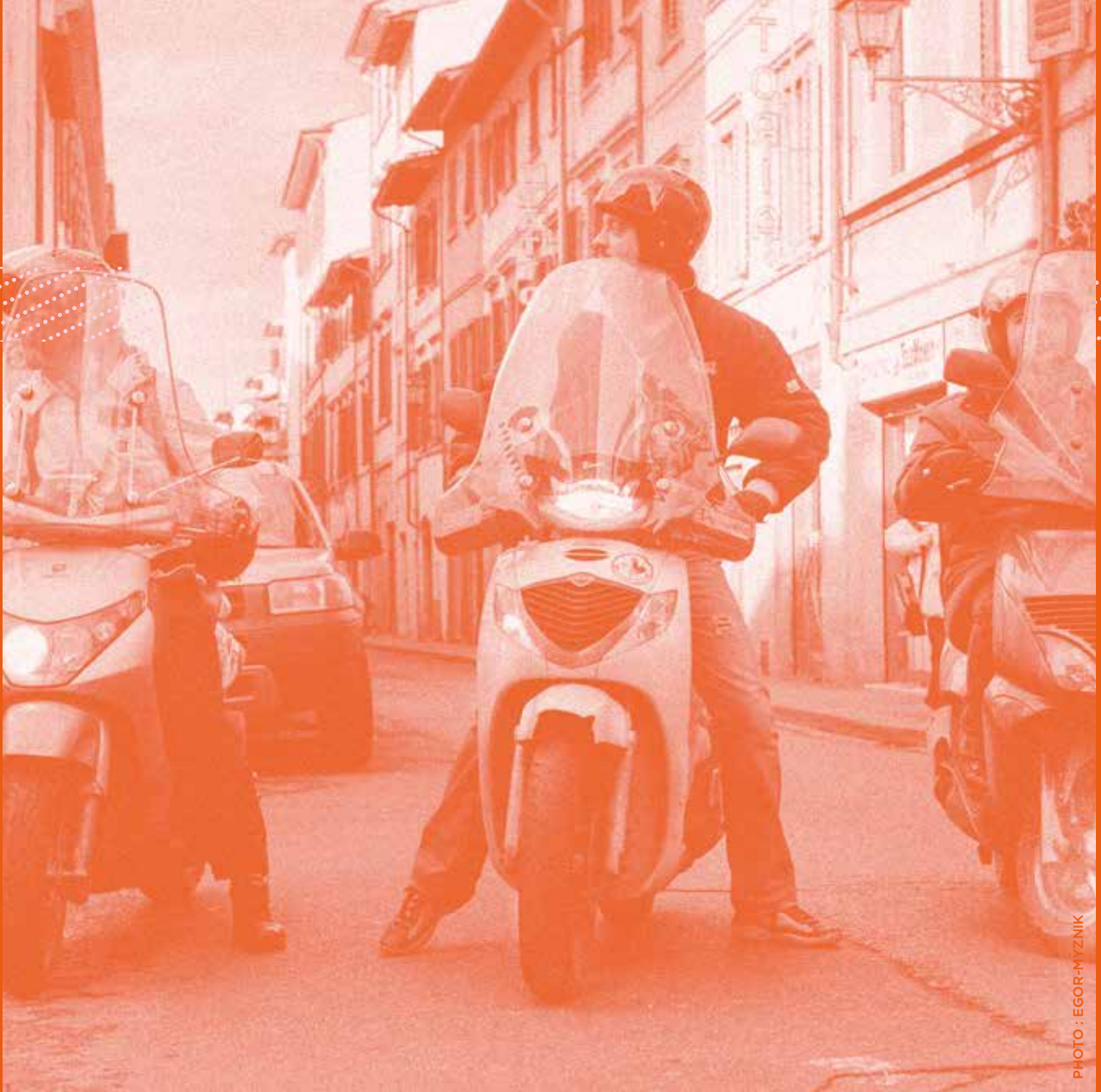


PHOTO : EGOR-MYZNIK

■ AXE III

**APAISER
LES DIFFICULTÉS
DANS LE CADRE
DES USAGES DE
L'ESPACE PUBLIC**

FICHE 9 | Renforcer le partenariat des différents acteurs sur les problèmes de sécurité
et de tranquillité publique

Pilote - DPSTP (PM, fourrière, SEMP, technologies de la sécurité, mission dysfonctionnements urbains), bureau de police administrative de la préfecture

Co-pilote -

Partenaires associés

PN, délégué du préfet, DJEP (service jeunesse), brigade parcs et squares, bailleurs, gestion urbaine de proximité, direction de la citoyenneté (antennes, service médiation), Rues et Cités, autres maraudes, sécurité privée (dont rondiers).

 **Contexte**

- Depuis 2018, la vidéoprotection se développe sur la ville, il y a 32 caméras fixes installées sur l'espace public, et 17 caméras nomades. En réunissant les caméras sur la voie publique et celles sur les sites municipaux, la ville de Montreuil dispose de 252 caméras. La volonté municipale de développer cette technologie s'est également traduite par l'ouverture d'un CSU en juillet 2019 pour centraliser et contrôler les écrans du système de vidéoprotection.
- La municipalité a également pour ambition de doubler le nombre de policiers pour assurer une meilleure efficacité des missions confiées au service.
- Une brigade propreté a été créée en 2016 pour traiter spécifiquement la question de la propreté. L'insalubrité de l'espace public joue grandement sur le sentiment d'abandon ressenti par les riverains, sentiment étroitement lié avec celui d'insécurité.
- La ville souhaite associer davantage la médiation à la gestion de l'espace public et ce afin de mettre en œuvre, lorsque la médiation le peut, un traitement plus global des problématiques identifiées.

 **Objectifs**

- Améliorer les liens entre prévention et tranquillité.
- Améliorer la veille sur l'espace public et la transmission d'informations vers les groupes de travail.
- Accroître et coordonner la présence sur l'espace public et la résolution des problèmes.
- Améliorer la qualité du service rendu aux citoyens sur l'espace public.
- Réduire le sentiment d'insécurité des citoyens sur l'espace public.
- Accompagner les projets urbains : penser l'aménagement et la gestion des espaces publics en prenant en considération les enjeux de sécurité.
- Développer et moderniser les dispositifs de sûreté (vidéoprotection, alarmes, contrôle accès...).
- Associer les partenaires, les services et les usagers dans le projet de développement de la vidéoprotection urbaine.

Cibles

- Les professionnels intervenant sur l'espace public.



Mise en œuvre / activités

- Organiser des activités pour faciliter l'interconnaissance.
- Définir la coordination opérationnelle :
 - Lien entre les groupes de travail existants.
 - Définir la circulation des informations.
 - Développer des complémentarités PM/Médiation.
 - S'assurer de la mise en œuvre de la convention PM/PN.
- Intégrer les usages des habitants dans la régulation des espaces publics (voir fiche 11).
- S'associer aux opérations de renouvellement urbain pour y intégrer les enjeux de sécurité.
- Rédiger un questionnaire d'évaluation de la vidéoprotection urbaine.
- Définir les besoins de développement de la vidéoprotection (prospective, associer les services, les associations de commerçants, les antennes, les conseils de quartier, les représentants des parents d'élèves...).
- Mettre en place une main courante vidéoprotection, définir et suivre les indicateurs (réquisitions, faits repérés).



Indicateurs d'évaluation

- Nombre et qualité des acteurs intervenant sur l'espace public.
- Nombre d'actions destinées aux dysfonctionnements de l'espace public.
- Nature des liens entre les acteurs/les actions.
- Absence de doublons.
- Existence d'instances/d'outils de coordination.
- Définition claire des espaces publics, mixtes et privés.
- Nombre de conventions mises en œuvre entre les acteurs.
- Nombre et typologie de signalements SESAM.
- Délai de réponse aux signalements des habitants.
- Qualité des réponses apportées.
- Nombre de dispositifs (vidéoprotection, alarmes intrusion, contrôle accès...) mis en place ou modernisés.
- Plan d'implantation des caméras (mises en place et envisagées).
- Nombre et qualité des retours concernant le questionnaire d'évaluation de la vidéoprotection.



Résultats

FICHE 10) Prévenir et lutter contre les mésusages de l'espace public

FICHE 10.1) Les problématiques estivales

→ **Propos introductif**

Être et se sentir en sécurité dans l'espace public est une demande forte des citoyens. Lieu du vivre ensemble, l'espace public est aussi touché par des phénomènes de délinquance ou des tensions d'usage qui impactent la sécurité et le sentiment de sécurité des habitants.

Pour être sécurisant, l'espace public doit être adapté aux besoins multiples des usagers quotidiens et ponctuels. L'expérience montre que des interventions requérant peu de budget mais basées sur une méthode recherchant la coproduction avec les usagers peuvent considérablement améliorer la sécurité. De même, de nombreuses études prouvent que pour sécuriser l'espace public, il est indispensable de prévoir sa gestion et son animation, dès son aménagement.

Les mésusages identifiés dans le diagnostic sont, l'appropriation des espaces publics par des regroupements de personnes, les comportements déviants aux beaux jours (barbecues sauvages, ouverture intempestive de bouches à incendie), les dépôts sauvages d'ordures (professionnels ou domestiques) et la mécanique de rue.

En conséquence, la déclinaison de 4 fiches spécialisées est apparue pertinente au regard des activités existantes et/ou de l'ampleur des phénomènes.

Pilote - DPSTP (PM, brigade propreté)

Co-pilote -

Partenaires associés

Bailleurs, direction de la citoyenneté (médiation, antennes de quartier), association Rues et Cités, DJEP (service jeunesse, centres sociaux), direction des sports, direction environnement et cadre de vie, direction espace public et mobilités, Est Ensemble (Parc des Beaumonts) et autres partenaires présents sur l'espace public.

Contexte

La période estivale (étendue aux « beaux jours ») fait l'objet de problématiques de tranquillité publique récurrentes (mésusages, nuisances, tensions, etc.). Bien que ces difficultés soient récurrentes, les réponses sont bien souvent organisées « en réaction », par contrainte et dans l'urgence.

Recensement des difficultés saisonnières

- Les rodéos (Voir fiche 4.5).
- Les barbecues dans les squares et parcs / espaces publics / cœur d'habitat collectif.
- Les occupations abusives de l'espace public, donnant notamment lieu à des nuisances sonores nocturnes et des jets de débris importants, parfois des dégradations et tensions.
- Les mésusages des squares et parcs et notamment du Parc des Beaumonts (incluant les rodéos, barbecues, chiens sans laisse, « free-party »).
- Les usages et mésusages des terrains de proximité et sportifs.
- Les nuisances induites par les débits de boissons / épiceries de nuit (sous couvert de l'évolution des restrictions sanitaires).
- Le vandalisme des bouches à incendie.
- Les tirs de mortier.

Objectifs

- Anticiper les problématiques estivales permettant de lutter contre la récurrence des faits.

Cibles

- Secteurs identifiés comme davantage sujets aux mésusages.
- Tous les habitants : favoriser des occupations positives pour prévenir des appropriations négatives.

Mise en œuvre / activités

- Créer une cellule de veille spécifique sur les problématiques estivales : cellule *Beaux jours*, par exemple.
- Partager les risques, en dresser une liste exhaustive et une cartographie.
- Définir des plans d'actions partagés et coordonnés de manière préventive sur chaque problématique.

Indicateurs d'évaluation

- Typologie et nombre des demandes SESAM.
- Typologie et nombre des courriers d'habitants.
- Typologie et nombre de faits relevés en cellule de veille.
- Typologie et nombre de verbalisations.
- Typologie et nombre d'actions de sensibilisation effectuées.

Résultats

FICHE 10 » Prévenir et lutter contre les mésusages de l'espace public
FICHE 10.2 » Les regroupements
→ Propos introductif

Être et se sentir en sécurité dans l'espace public est une demande forte des citoyens. Lieu du vivre ensemble, l'espace public est aussi touché par des phénomènes de délinquance ou des tensions d'usage qui impactent la sécurité et le sentiment de sécurité des habitants.

Pour être sécurisant, l'espace public doit être adapté aux besoins multiples des usagers quotidiens et ponctuels. L'expérience montre que des interventions requérant peu de budget mais basées sur une méthode recherchant la coproduction avec les usagers peuvent considérablement améliorer la sécurité. De même, de nombreuses études prouvent que pour sécuriser l'espace public, il est indispensable de prévoir sa gestion et son animation, dès son aménagement.

Les mésusages identifiés dans le diagnostic sont, l'appropriation des espaces publics par des regroupements de personnes, les comportements déviants aux beaux jours (barbecues sauvages, ouverture intempestive de bouches à incendie), les dépôts sauvages d'ordures (professionnels ou domestiques) et la mécanique de rue.

En conséquence, la déclinaison de 4 fiches spécialisées est apparue pertinente au regard des activités existantes et/ou de l'ampleur des phénomènes.

Pilote - DPSTP (PM, chargée de mission dysfonctionnements urbains)

Co-pilote -

Partenaires associés

PN, parquet, bailleurs, direction de la citoyenneté (médiation, antennes de quartier), Rues et Cités, autres partenaires présents sur l'espace public.

 **Contexte**

- De nombreux regroupements sont constatés par les partenaires, souvent nommés squats, composés essentiellement d'individus âgés de 15 à 20 ans, même si quelques groupes de trentenaires sont connus. Les regroupements étaient la situation la plus abordée en 2018 lors des cellules de veille (41 situations).
- Les bailleurs sont en première ligne face à ces problématiques. Ils déplorent désormais des points noirs sur l'ensemble de la ville, notamment dans les parkings et halls d'immeuble.
- S'ils ne sont pas forcément liés à des trafics de stupéfiants, ils s'accompagnent quasi systématiquement de consommations de stupéfiants et d'alcool ainsi que des dégradations : vandalisme, tags, urine, excréments, etc. Les nuisances sont plus intenses l'hiver.
- Des chiens dangereux ont récemment été signalés dans certains quartiers.

Objectifs

- En lien avec les groupes Prévention (voir fiche Instances), coordonner une approche multi-partenariale impliquant des profils professionnels différents.
- Favoriser des occupations positives pour prévenir des appropriations négatives.

Cibles

- Secteurs identifiés comme davantage sujets aux mésusages.
- Tous les habitants.

Mise en œuvre / activités

- Cartographier les lieux de regroupements.
- Analyser la sociologie des regroupements.
- Développer des actions permettant d'aller vers ces groupes afin de générer une prise de conscience des nuisances qu'ils occasionnent ou afin de faire cesser les nuisances occasionnées.

Indicateurs d'évaluation

- Typologie et nombre des demandes SESAM.
- Typologie et nombre des courriers d'habitants.
- Typologie et nombre de faits relevés en cellule de veille.
- Typologie et nombre de verbalisations.
- Typologie et nombre d'actions de sensibilisation effectuées.

Résultats

FICHE 10] Prévenir et lutter contre les mésusages de l'espace public

FICHE 10.3] Les dépôts sauvages

→ **Propos introductif**

Être et se sentir en sécurité dans l'espace public est une demande forte des citoyens. Lieu du vivre ensemble, l'espace public est aussi touché par des phénomènes de délinquance ou des tensions d'usage qui impactent la sécurité et le sentiment de sécurité des habitants.

Pour être sécurisant, l'espace public doit être adapté aux besoins multiples des usagers quotidiens et ponctuels. L'expérience montre que des interventions requérant peu de budget mais basées sur une méthode recherchant la coproduction avec les usagers peuvent considérablement améliorer la sécurité. De même, de nombreuses études prouvent que pour sécuriser l'espace public, il est indispensable de prévoir sa gestion et son animation, dès son aménagement.

Les mésusages identifiés dans le diagnostic sont, l'appropriation des espaces publics par des regroupements de personnes, les comportements déviants aux beaux jours (barbecues sauvages, ouverture intempestive de bouches à incendie), les dépôts sauvages d'ordures (professionnels ou domestiques) et la mécanique de rue.

En conséquence, la déclinaison de 4 fiches spécialisées est apparue pertinente au regard des activités existantes et/ou de l'ampleur des phénomènes.

Pilote - DPSTP (PM, brigade propreté)

Co-pilote -

Partenaires associés

PN, direction de la citoyenneté (antennes de quartier), bailleurs, Est Ensemble, autres partenaires présents sur l'espace public.

 **Contexte**

- À Montreuil, la question des déchets est une préoccupation importante tant pour la municipalité que pour les habitant-e-s. Pour les services municipaux mais aussi pour l'Établissement Public Territorial (EPT) Est Ensemble, la gestion des déchets représente un enjeu quotidien en termes de salubrité publique.
- Les abandons sauvages d'ordures, de matières polluantes, de matières industrielles, d'objets encombrants, de déchets alimentaires, ont un impact négatif sur l'image de la Ville, ils peuvent aussi être responsables d'un sentiment d'insécurité.
- Ces dépôts sauvages causent également à la Ville un préjudice financier non négligeable.

Objectifs

- Diviser par 2 le nombre de points noirs, ainsi que la quantité de déchets déposés.

Cibles

- Secteurs identifiés comme davantage sujets aux mésusages.
- Tous les habitants : favoriser des occupations positives pour prévenir des appropriations négatives



Mise en œuvre / activités

- Augmenter le nombre des agents dans la brigade propreté, les former et augmenter le nombre d'agents assermentés.
- Multiplier les arpentages de la brigade propreté en lien avec les signalements des riverains.
- Poursuivre l'identification des usages déviants en améliorant la mobilité des caméras nomades.
- Sensibiliser les commerçants, bailleurs sociaux, entreprises et particuliers afin qu'ils respectent le cadre des horaires de collecte.
- Renforcer la communication sur les activités existantes.

Indicateurs d'évaluation

- Typologie et nombre des demandes SESAM.
- Typologie et nombre des courriers d'habitants.
- Typologie et nombre de faits relevés en cellule de veille.
- Typologie et nombre de verbalisations.
- Typologie et nombre d'actions de sensibilisation effectuées.

Résultats

FICHE 10 ► Prévenir et lutter contre les mésusages de l'espace public

FICHE 10.4 ► La mécanique de rue

→ **Propos introductif**

Être et se sentir en sécurité dans l'espace public est une demande forte des citoyens. Lieu du vivre ensemble, l'espace public est aussi touché par des phénomènes de délinquance ou des tensions d'usage qui impactent la sécurité et le sentiment de sécurité des habitants.

Pour être sécurisant, l'espace public doit être adapté aux besoins multiples des usagers quotidiens et ponctuels. L'expérience montre que des interventions requérant peu de budget mais basées sur une méthode recherchant la coproduction avec les usagers peuvent considérablement améliorer la sécurité. De même, de nombreuses études prouvent que pour sécuriser l'espace public, il est indispensable de prévoir sa gestion et son animation, dès son aménagement.

Les mésusages identifiés dans le diagnostic sont, l'appropriation des espaces publics par des regroupements de personnes, les comportements déviants aux beaux jours (barbecues sauvages, ouverture intempestive de bouches à incendie), les dépôts sauvages d'ordures (professionnels ou domestiques) et la mécanique de rue.

En conséquence, la déclinaison de 4 fiches spécialisées est apparue pertinente au regard des activités existantes et/ou de l'ampleur des phénomènes.

Pilote - DPSTP (PM, brigade propreté)

Co-pilote -

Partenaires associés

PN, bailleurs, direction de la citoyenneté (médiation, antennes de quartier), autres partenaires présents sur l'espace public.

 **Contexte**

- La mécanique de rue, activité informelle de réparation automobile, génère des nuisances (pollutions, nuisances sonores, appropriation de l'espace public). Elle est constatée à de nombreux endroits sur la ville (sur les voies publiques, dans des parkings privés ou publics).
- Cette activité répond à deux besoins économiques, d'une part, elle permet l'obtention de revenus de subsistance et d'autre part, elle offre à des habitants disposant de faibles ressources la possibilité de faire réparer leur véhicule à moindre coût.

Objectifs

- Mettre en œuvre une stratégie coordonnée Ville Police Justice pour mettre fin à cette activité sur la ville.
- Prévenir et lutter contre ces pratiques qui portent atteinte à l'environnement (déversement d'huile de vidange liquide de refroidissement, véhicules épaves, déchets mécaniques) et à la tranquillité publique (nuisances sonores).
- Libérer les stationnements privatisés par cette activité.

Cibles

- Les mécaniciens.

Mise en œuvre / activités

- Poursuivre la coordination entre les équipes présentes sur l'espace public pour :
 - Affiner la cartographie de cette activité sur la ville.
 - Faciliter les opérations de sensibilisation.
 - Faciliter les contrôles et verbalisations.
- Renforcer la communication sur les activités existantes.
- Accroître les activités de prévention primaire.
- Réfléchir à un projet de garage solidaire.

Indicateurs d'évaluation

- Typologie et nombre des demandes SESAM.
- Typologie et nombre des courriers d'habitants.
- Typologie et nombre de faits relevés en cellule de veille.
- Typologie et nombre de verbalisation.
- Typologie et nombre d'actions de sensibilisation effectuées.

Résultats

FICHE 11 | Prévenir et lutter contre l'appropriation des espaces communs

Pilote - DPSTP

Co-pilote -

Partenaires associés

Bailleurs, PN, délégué du préfet, magistrat référent logement social, PM, direction de la citoyenneté (médiation, antennes de quartier), Rues et Cités et autres partenaires.

 **Contexte**

- Les occupations illicites d'immeubles bâtis sont régulières. Qu'il s'agisse d'équipements municipaux, de logements privés ou de logements sociaux, de sites industriels, la Ville est confrontée à des occupations très hétérogènes (groupes militants organisés, cellules familiales plus petites ou personnes seules).
- Chaque situation est unique et demande un traitement spécifique exigeant pour les services municipaux.

 **Objectifs**

- Prévenir les occupations illicites.
- Améliorer et apaiser le traitement des situations.

 **Cibles**

- Équipements municipaux, logements privés ou bailleurs sociaux, sites industriels.
- Habitants se livrant à des occupations illicites.

 **Mise en œuvre / activités**

- Améliorer l'identification des lieux susceptibles d'être occupés.
- Coordonner la sécurisation des lieux identifiés.
- Coordonner les réponses sanitaires et sociales lorsque l'occupation est constatée.
- Accompagner et orienter les propriétaires dans leurs démarches légales.

Indicateurs d'évaluation

- Typologie et nombre des occupations illicites.
- Durée des occupations.
- Typologie des réponses apportées.
- Typologie et nombre de lieux sécurisés avant occupation.

Résultats

FICHE 12 ■ Renforcer le partenariat avec les bailleurs sociaux

Pilote - DPSTP

Co-pilote - Bailleurs

Partenaires associés

PN, délégué du préfet, magistrat référent logement social, copropriétés, régie de quartier, direction de la citoyenneté (antennes vie de quartier, service médiation, mission droits des femmes), DJEP (centres sociaux et service jeunesse), direction de la santé (mission santé mentale), SPIP, Police nationale.

 **Contexte**

- Bailleurs touchés de façon variable par les problématiques de tranquillité publique et résidentiels.
- Augmentation des phénomènes suivants dans certains quartiers : trafics de stupéfiants, occupations abusives de halls d'immeuble, rodéos, mécanique de rue, etc.
- Partenariat avec les bailleurs peu développé.
- Dispositifs et procédures concourant à la tranquillité publique souvent mal connus des bailleurs.
- Mise en place par la préfecture et le parquet de la convention relative à la sécurité, à la prévention de la délinquance et de la radicalisation dans le logement social. L'AORIF en est signataire, comme la plupart des villes de Seine-Saint-Denis. La ville l'a également signée en février 2021.

 **Objectifs**

- Renforcer la participation des bailleurs à la mise en œuvre de la stratégie territoriale de prévention de la délinquance et de la sécurité.
- Sensibiliser les bailleurs à la culture de la médiation, à une approche éducative de la résolution des problèmes et à la problématique des violences faites aux femmes.
- Favoriser une approche concertée et micro-locale des problématiques de sécurité dans l'habitat social.
- Améliorer la communication sur les actions menées par les bailleurs.

 **Cibles**

- Les habitants.
- Les bailleurs.



Mise en œuvre / activités

- Désigner un référent sécurité pour chacun des bailleurs.
- Redynamiser le groupe bailleurs du CLSPD consacré aux problématiques rencontrées dans les quartiers d'habitat social et collectif : ce groupe permet l'amélioration de l'interconnaissance, l'échange de pratiques, l'élaboration de diagnostics et de méthodologies communes. L'animation de ce groupe sera retravaillée afin de rendre plus interactifs et dynamiques les échanges.
- Structurer les échanges d'information à caractère personnel et ou très sensible : instance, partenaires, élaboration d'une charte de déontologie, définition des contenus échangés (identification des adresses des sites et le type de difficultés rencontrées, faire un travail de cartographie); prioriser les actions à mettre en place.
- Poursuivre la démarche de clarification des compétences et des rôles des espaces publics, privés et mixtes.
- Réactualiser les procédures des épaves, donner à la Police nationale les réquisitions permanentes nécessaires.
- Mettre en place des sensibilisations en direction des professionnels en contact avec les locataires (technique de médiation, problèmes de santé mentale, addiction, sécurité incendie...).



Indicateurs d'évaluation

- Amélioration de la connaissance des bailleurs sur les dispositifs de sécurité (connaissance des différentes ressources, des procédures administratives et juridiques...).
- Renforcement de la présence humaine dans les quartiers d'habitat social, notamment en soirée (police, médiation...).
- Réduction des attroupements/squats dans les halls ou espaces mixtes occupés.
- Création d'un outil partagé efficient permettant de cartographier les problématiques rencontrées.
- Développement d'actions partenariales avec les bailleurs.
- Nombre de réquisitions permanentes.
- Taux de participation des bailleurs aux réunions tranquillité publique.
- Nombre de signalements transmis à la ville.
- Nombre de situations problématiques réglées dans chaque patrimoine.



Résultats

FICHE 13 ■ Favoriser des mobilités sécurisées

Pilote - DPSTP (PM)

Co-pilote -

Partenaires associés

PN, délégué du préfet, DPSTP (ASVP, CSU, brigade propreté, mission dysfonctionnements urbains), direction de la citoyenneté (antennes de quartier, service médiation), direction espace public et mobilités.

 **Contexte**

- De nouveaux types de mobilité se développent dans la ville, notamment autour des mobilités dites actives (vélo, marche, trottinette, etc.). Ces nouvelles manières de se déplacer cohabitent parfois difficilement avec les usages anciens (liés essentiellement à la voiture) et avec les transports collectifs. Le stationnement anarchique est notamment une source de tensions entre usagers.
- Des usages déviants de certains véhicules à moteurs sont également constatés, voitures, bus, motos, scooters, quads, entre autres. Ils génèrent bruits, risques d'accidents, sentiment d'impunité et sentiment d'insécurité.

 **Objectifs**

- Permettre à chacun de se déplacer via le moyen de transport de son choix, en toute sécurité.
- Réduire les nuisances liées aux stationnements anarchiques.
- Sensibiliser aux dangers de la route.

 **Cibles**

- Tous les habitants.



Mise en œuvre / activités

Vidéoprotection, CSU et Police municipale

- Poursuivre l'utilisation de la vidéo-verbalisation pour constater les infractions relatives aux stationnements et aux dépôts entravant une mobilité sécurisée.
- Accroître la réactivité entre une infraction constatée depuis le CSU et l'intervention des équipes de la Police municipale présentes sur l'espace public (liens facilités une proximité physique des locaux (déménagement de la PM)).
- Évaluer le dispositif de vidéoprotection dans le cadre du comité éthique.
- Soutenir la création d'une brigade vélo de la Police municipale.

Brigade propreté, médiation, autres agents présents sur l'espace public

- Faciliter le relais d'information des agents présents sur l'espace public vers les personnalités habilitées à verbaliser.

Collaboration Police nationale

- Accentuer la place de la délinquance routière dans le partenariat PN/PM.
- Soutenir la PN dans les saisies et les verbalisations.
- Continuer la collaboration avec le plan départemental de la Préfecture.

Autres activités

- Poursuivre les actions de prévention routière des jeunes dans les milieux scolaires (possibilité de mobiliser les missions sécurité routière, chargé de prévention PN).
- Associer la DPSTP aux études et opérations de renouvellement urbain.
- Coordonner ces activités avec la [fiche 4.5](#) dédiée aux rodéos.



Indicateurs d'évaluation

- Données accidentologie.
- Nombre verbalisations.
- Nombre de demandes SESAM.
- Nombre de saisies de véhicules.
- Nombre opérations de prévention en milieu scolaire.



Résultats



PHOTO : JAN MESARO

■ AXE IV

PRÉVENIR ET
LUTTER CONTRE
LES DIFFÉRENTES
FORMES DE
POLARISATION

FICHE 14 ■ Prévenir et réduire l'impact des conflits de voisinage

Pilote - Direction de la citoyenneté (médiation)

Co-pilote - DPSTP (PM)

Partenaires associés

PN (DCPOP), délégué du préfet, bailleurs, Rues et Cités, direction de la citoyenneté (médiation, antennes de quartier), DJEP (centres sociaux), associations, ou amicales de locataires.

 **Contexte**

- Les problèmes de voisinage peuvent rapidement glisser vers de véritables conflits entre habitants, notamment lorsqu'ils sont quotidiens. Le vivre-ensemble se délite peu à peu et l'ambiance se dégrade.
- Les conflits de voisinage peuvent se traduire de diverses manières, entre nuisances olfactives (barbecue, ordures, fumier, etc.), visuelles (par exemple : gêne occasionnée par une installation), bruits d'activité (bruits liés à un chantier, à l'activité d'un karaoké ou d'un bar) ou bruits de voisinage.

 **Objectifs**

- Préserver des relations apaisées entre habitants.
- Favoriser l'entraide et la cohésion sociale.

 **Cibles**

- Tous les habitants.



Mise en œuvre / activités

Police nationale

Délégués cohésion police-population DCPOP.

- Poursuivre le soutien à ce dispositif.
- Fluidifier les liens entre Police municipale et Police nationale pour des situations enkystées.

Bailleurs

- Favoriser la circulation des informations entre bailleurs et partenaires ressources (via le groupe bailleurs par exemple).

Médiation

- Permettre aux médiateurs d'intervenir le plus en amont possible des conflits pour un règlement à l'amiable.
- Fluidifier les liens entre médiation et la DPSTP face à des situations compliquées.



Indicateurs d'évaluation

- Nombre de demandes SESAM.
- Activités des DCPOP (nombre de demandes, profils des demandeurs, type de réponse proposées).
- Orientations et circulation des informations entre partenaires compétents.
- Activités des médiateurs (nombre de conflits de voisinage, nombre de sorties positives, nombre de réitérations, type de solutions proposées).



Résultats

FICHE 15 ■ Améliorer les relations institutions/populations

Pilote - DPSTP

Co-pilote -

Partenaires associés

DJEP, Rues et Cités, LEA, direction de la citoyenneté (médiation, antennes de quartier), PN, délégué du préfet, tribunal judiciaire, SPIP, PJJ, Éducation nationale.

 **Contexte**

- Augmentation de la déviance de la population vis-à-vis des institutions, sur l'ensemble du territoire national et de la ville de Montreuil n'est pas épargnée.
- Le fonctionnement d'un certain nombre d'institutions les éloigne des besoins des citoyens.
- La détérioration des relations concerne la police et la justice mais pas uniquement, les collectivités locales et institutions socio-éducatives sont également touchées par ce phénomène.
- Impact de la détérioration des relations institutions-population sur la cohésion sociale, le sentiment d'insécurité et la capacité d'agir des institutions.

 **Objectifs**

- Améliorer les relations entre population et institutions par un meilleur service rendu aux citoyens, un renforcement de l'interconnaissance afin de renforcer la cohésion sociale et le sentiment de sécurité.

 **Cibles**

- L'ensemble des habitants mais plus spécifiquement ceux qui sont les plus éloignés des institutions et/ou qui ont des relations conflictuelles avec les institutions (notamment avec la police).
- Professionnels en contact avec le public.



Mise en œuvre / activités

Police nationale

- Poursuivre l'amélioration de l'accueil en commissariat.
- Poursuivre les activités de prévention primaire et la présence auprès des partenaires et habitants (DCPOP).
- Travailler à l'implication accrue des forces de sécurité dans les actions de prévention.
- Améliorer la prise en compte des besoins des citoyens pour orienter les activités du commissariat et rendre compte des résultats à la population.
- Encourager la vulgarisation et la pédagogie quant aux compétences des policiers nationaux.

DPSTP

Projet police-population.

- Envisager une expérimentation de l'action dans d'autres quartiers de la ville.
- Envisager un partenariat avec les collègues pour reprendre le jeu de piste avec mobilisation de la PN.
- Associer les habitants et calibrer les activités selon les spécificités du secteur.
- Aborder les questions d'autorité et de relations entre institutions coercitives et population.
- Ouvrir des temps de parole libres.
- Proposer des temps d'échange avec des représentants institutionnels.
- Organiser des visites de terrain pour les nouveaux policiers et organiser des temps conviviaux et sportifs avec les acteurs territoriaux.
- Mobiliser des habitants représentatifs de la population grâce aux partenaires.

Rues et Cités

Projet Médiation nomade.

LEA

Animation d'un groupe de parole de jeunes animé par un ethno-psychologue au sujet des relations Jeunes / Police.



Indicateurs d'évaluation

- Nombre de temps d'échange organisés.
- Typologie des participants (âge, sexe, CSP, quartier, type d'habitat, etc.).
- Typologie des thèmes abordés.
- Typologie des partenaires participants.
- Retours qualitatifs des partenaires (via questionnaire).
- Baisse du sentiment de défiance vis-à-vis de FDS.



Résultats

FICHE 16 ■ Prévenir la radicalisation violente

Pilote - DPSTP

Co-pilote - préfecture, parquet

Partenaires associés

Éducation nationale, PJJ, ASE, DJEP, direction de la citoyenneté, direction de l'éducation, direction de la culture, direction de la communication, Est-Ensemble.

 **Contexte**

- La société française est actuellement traversée par de multiples formes violentes de radicalisation, lesquelles constituent une menace durable pour la sécurité et le vivre ensemble. Considérant la proximité quotidienne des acteurs locaux avec les citoyens, leur mobilisation revêt une importance déterminante.
- La ville a déjà mené plusieurs actions depuis 2015 : sensibilisation des acteurs locaux, formation-action Bounce, projet Local voices.
- Un plan municipal de prévention de la radicalisation violente a été élaboré en 2020 pour apporter lisibilité et cohérence à la politique municipale menée sur le sujet.
- La nouvelle équipe municipale a constitué un groupe de travail politique à la suite des attentats de l'automne 2020 et a apporté certains compléments au plan de prévention de la radicalisation.

 **Objectifs**

- Actualiser un diagnostic sur l'ampleur du phénomène de radicalisation et mettre en place une charte de partage d'information entre le maire et le préfet.
- Poursuivre la formation et la sensibilisation des acteurs locaux sur la radicalisation, en particulier la nouvelle équipe municipale.
- Développer des espaces de discussion sur la thématique avec les habitants.
- Accompagnement des acteurs locaux à l'élaboration de discours alternatifs pour déconstruire les messages extrémistes en proposant des contenus positifs.
- Structurer le travail de prévention de la radicalisation.

 **Cibles**

- Les habitants.
- Les acteurs locaux du territoire.



Mise en œuvre / activités

- Structuration du travail sur la radicalisation : constitution d'un réseau, actualisation du plan de prévention de la radicalisation, mise en œuvre d'une plateforme ressource.
- Mise en œuvre de la charte de partage d'informations.
- Sensibilisation de la nouvelle équipe municipale et des acteurs locaux selon les besoins ; soutenir la mise en œuvre des outils Bounce sur le terrain.
- Programmation d'événements pour susciter le dialogue avec les habitants dans un objectif de confrontation pacifique d'idées (programmation du spectacle *Lettre à Nour*, ateliers autour de la mémoire et de l'identité...).
- Élaboration de discours alternatifs (fin du projet LOUD, renouvellement du concours d'éloquence, etc.).



Indicateurs d'évaluation

- Meilleure lisibilité du phénomène sur le territoire montreuillois.
- Nombre d'acteurs sensibilisés.
- Qualités des sensibilisations et formations.
- Nombre d'événements, nombre de participants et qualité des échanges.
- Évaluation des campagnes de discours alternatifs.



Résultats

FICHE 17 ■ Renforcer l'accès au droit

Pilote - Pôle accès au droit d'Est-Ensemble

Co-pilote - DPSTP

Partenaires associés

CDAD, tribunal judiciaire, SOS victimes, défenseur des droits, CIDFF, CIMADE, ordre des avocats, ADIL, direction de la citoyenneté (antennes vie de quartiers, service Médiation, DJEP (centres sociaux service jeunesse) et l'ensemble des acteurs locaux du territoire.

 **Contexte**

- L'accès au droit est un des éléments indispensables de la cohésion sociale. Il permet à chacun de bénéficier pleinement de sa liberté dans le respect d'autrui et de faire valoir ses droits face à d'éventuels conflits.
- L'offre de ressources permettant l'accès au droit est réelle. Toutefois, elle apparaît méconnue de nombreux habitants qui ne sollicitent pas suffisamment les partenaires.

 **Objectifs**

- Améliorer la visibilité et harmoniser l'offre de l'accès au droit sur le territoire.
- Permettre l'accessibilité du PAD.
- Favoriser l'accès au droit des jeunes.
- Identifier les besoins complémentaires éventuels en matière d'accès au droit.
- Faciliter l'orientation des médiateurs vers des ressources relevant de l'accès au droit.
- Favoriser l'accompagnement de l'accès à l'aide juridictionnelle.
- Améliorer l'accompagnement des victimes.

 **Cibles**

- Tous les habitants.



Mise en œuvre / activités

- Renforcer le lien entre la DPSTP et pôle accès au droit d'Est-Ensemble.
- Mettre en place un comité de liaison permettant :
 - aux professionnels de se rencontrer régulièrement;
 - de coordonner et d'harmoniser l'offre d'accès au droit;
 - de développer des projets partenariaux (campagne de communication, formation, ...).
- Recenser et communiquer (plaquettes, ressources numériques, formation) régulièrement auprès des acteurs locaux et des habitants sur les dispositifs existants.
- Transférer le PAD dans des locaux adaptés pour un meilleur accueil du public.
- Étudier les éventuels besoins (analyse de la mobilité des habitants sur le territoire notamment).
- Développer la fréquentation du PAD par les jeunes.
- Rapprochement de la médiation conventionnelle et de l'accès au droit.
- Valoriser le PAD de la mairie annexe.
- Recenser les acteurs impliqués dans la rédaction des demandes d'aide juridictionnelle.
- Accompagner les victimes d'infractions pénales dans les démarches d'indemnisation.



Indicateurs d'évaluation

- Nombre d'actions développées.
- Récurrence des actions développées.
- Typologie des acteurs mobilisés.
- Nombre de participants.
- Reconduction des actions.
- Évolution de la fréquentation.
- Amélioration des conditions d'accessibilité du PAD.



Résultats

FICHE 18 ► Améliorer la réinsertion des auteurs d'acte de délinquance

Pilote - DPSTP

Co-pilote - Justice (SPIP), tribunal judiciaire

Partenaires associés

PJJ, DJEP, autres services municipaux (direction de la culture...), associations (Wake Up café...).

 **Contexte**

- Le travail avec les auteurs est indispensable pour faire en sorte que l'infraction ne se répète pas, pour que leurs parcours se réinscrivent positivement dans la société, pour conserver le lien social.
- Prévenir la récidive dès la première pratique répréhensible faute permet d'empêcher l'installation de « carrière délinquante » tant la répétition et l'accumulation complexifient la réinsertion.
- S'ils sont déjà sous-main de justice, il est important d'avoir une approche globale pour agir sur les différents leviers de réinsertion. La Ville de Montreuil est mobilisée sur la question et bénéficie de la plus-value du poste de correspondante ville-justice.
- Afin de mieux connaître le phénomène de délinquance des mineurs, la Ville a lancé une étude sur les mineurs, en lien avec le CESDIP. Cette étude devrait notamment permettre d'affiner les connaissances sur le profil des jeunes montreuillois ayant été confrontés à la justice pénale et de mieux repérer les motifs les ayant conduits à ces parcours.

 **Objectifs**

- Impliquer la collectivité territoriale dans l'exécution des réponses pénales prononcées.
- Prévenir la récidive en associant la société civile à l'exécution des peines, en renforçant le contenu citoyen des mesures et en renforçant l'accompagnement de la personne condamnée.
- Valoriser les tuteurs de TIG.
- Mettre en œuvre des actions au profit des auteurs afin de les accompagner et d'éviter la récidive.
- Améliorer la disponibilité des données judiciaires.

 **Cibles**

- Primo-délinquants.
- Individus sous main de justice.



Mise en œuvre / activités

DPSTP

Poste de correspondante Ville-Justice

- Mise en place d'une permanence du SPIP sur le territoire montreuillois.
- Réfléchir à l'articulation d'un groupe de suivi individuel des majeurs avec la convention relative à la sécurité et à la prévention de la délinquance et de la radicalisation dans le logement social.
- Développer l'offre de postes de travail d'intérêt général sur la ville, l'EPT Est Ensemble et au sein des associations :
 - Campagne de sensibilisation des agents municipaux et intercommunaux, des associations sur la peine de travail d'intérêt général.
 - Mise en place de TIG collectifs.
 - Réfléchir à des projets avec la direction de la culture.
 - Soutien administratif pour la procédure d'habilitation des associations.
 - Suivi des mesures.
 - Valorisation des tuteurs.
- Développer les stages de citoyenneté :
 - Co-élaboration avec le SPIP ou la PJJ du contenu de modules de stages de citoyenneté.
 - Sensibilisation et mobilisation de services municipaux et d'élus pour intervenir sur des thématiques précises.
- Développer des actions auprès des auteurs en lien avec les partenaires spécialisés :
 - Créer une continuité des accompagnements par une circulation des informations entre SPIP/PJJ et partenaires de l'insertion.
 - Améliorer l'interconnaissance des professionnels.
 - Recenser l'existant et combler les manques relevés quant aux activités proposées.
- Améliorer la connaissance de la récidive.



Indicateurs d'évaluation

TIG

- Nombre de postes ouverts et pourvus, nombre d'heures effectuées
- Nature des faits et profils des TIGistes
- Typologie des services mobilisés et des postes ouverts
- Respect du protocole TIG
- Taux de réitération après TIG
- Nombre d'actions développées auprès des auteurs
- Nombre de sensibilisations des agents municipaux
- Nombre de TIG collectif
- Nombre de demandes non satisfaites

Stage de citoyenneté

- Co-élaboration des contenus avec SPIP et/ou PJJ
- Mobilisation des techniciens et élus pour interventions
- Nombre de stages mis en œuvre
- Partenaires impliqués
- Nature des faits et profils des bénéficiaires
- Taux de réitération suite aux stages

Auteurs

- Nombre d'individus accompagnés
- Nombre de réitérations
- Typologie des infractions des individus accompagnés
- Typologie des sorties
- Nombre de sensibilisations réalisées auprès des professionnels



Résultats

SCHEMA DE GOUVERNANCE

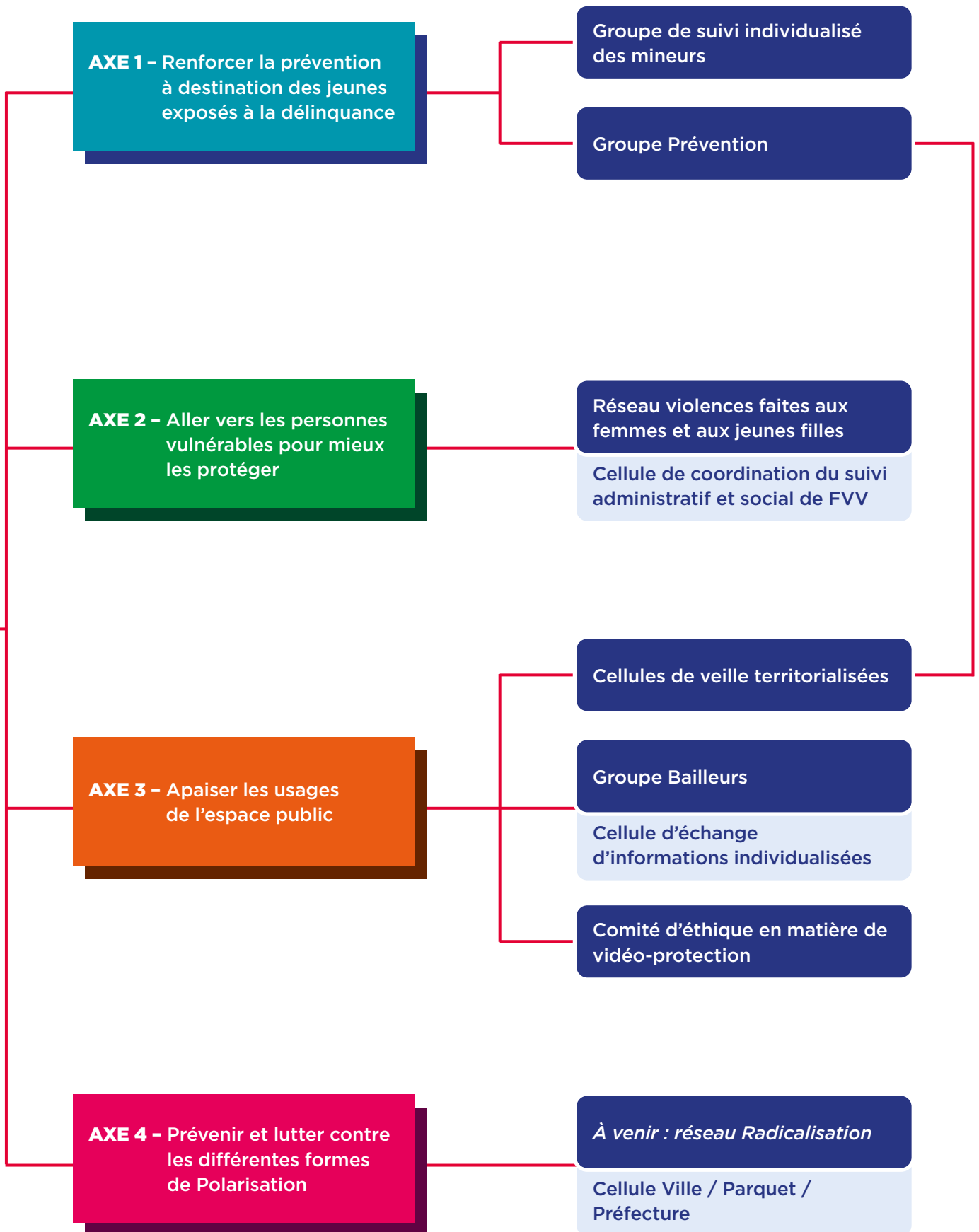
- Stratégie nationale de prévention de la délinquance
- Contrat de ville
- Contrat local de santé
- Projet éducatif de territoire
- Conv. de coordination PN/PM
- Conv. Sécurité Prév. de la délinquance et de la Radicalisation dans le logement social en 93
- Charte de confidentialité pour l'échange d'informations en matière de radicalisation
- Stratégie dép. de prévention de la délinquance
- Stratégie dép. de prévention des rixes
- Stratégie dép. de lutte contre les rodéos

Stratégie territoriale de prévention de la délinquance et de sécurité

CLSPD plénier

CLSPD restreint

Groupe habitants



CLSPD PLÉNIER

■ **Objectifs**

- Partager les données annuelles sur la délinquance et leur évolution.
- Rendre compte des actions menées.
- Annoncer les objectifs prioritaires pour l'année à venir.
- Ouvrir une discussion avec les partenaires.

PILOTAGE : présidé par le Maire et co-piloté par le Procureur de la République du Tribunal judiciaire de Bobigny et le Préfet de Seine-Saint-Denis.

PARTICIPANTS : l'ensemble des partenaires associés à la politique de sécurité de Montreuil.

TERRITORIALISATION : ville entière.

FRÉQUENCE : annuel.

■ **Contenu abordé :**

- Informations quantitatives et qualitatives sur les actions menées par le CLSPD.
- Informations quantitatives et qualitatives d'actions portées par d'autres acteurs si elles contribuent à la STPDS.

CLSPD RESTREINT

■ **Objectifs**

- Assurer une veille sur les problématiques de sécurité.
- Informer sur l'actualité des partenaires en matière de sécurité.
- Assurer le pilotage de la STPDS : ajustements des objectifs de la STPDS et des actions nécessaires au regard des évolutions de la délinquance et des résultats des actions.

PILOTAGE : DPSTP.

PARTICIPANTS : les partenaires signataires de la STPDS et d'autres partenaires ponctuels selon l'ordre du jour.

TERRITORIALISATION : ville entière.

FRÉQUENCE : en fonction des besoins.

■ **Contenu abordé**

- Informations quantitatives et qualitatives sur les actions menées par le CLSPD.
- Informations quantitatives et qualitatives d'actions portées par d'autres acteurs si elles contribuent à la STPDS.

GROUPE DE CO-PRODUCTION AVEC LES HABITANTS DES QUESTIONS DE PRÉVENTION TRANQUILLITÉ PUBLIQUE SÉCURITÉ

■ **Objectifs :**

- Coproduire des actions de tranquillité publique avec les habitants.
- Accroître la connaissance des usages, des compétences de chacun et des ressources disponibles.
- Adapter les réponses aux attentes des habitants.
- Impliquer les habitants dans les réponses mises en œuvre.
- Alimenter et participer au CLSPD.

PILOTAGE : ville (direction citoyenneté /DPSTP).

PARTICIPANTS : habitants représentatifs des diversités de la ville.

TERRITORIALISATION : 6 secteurs identifiés (voir réunions habitants STPDS, évolution possible).

FRÉQUENCE : en fonction des besoins.

■ **Contenu abordé :**

- Création d'un groupe d'habitants.
- Réalisation d'un débat/diagnostic en marchant.
- Choix d'une thématique et d'un objectif (débat, aménagement, etc.).
- Fonctionnement en mode projet : chacun a un rôle défini et contribue à atteindre l'objectif fixé collectivement.
- Possibilité de mobiliser des intervenants extérieurs.
- Lien avec le budget démocratie participative si besoin.

GROUPE DE SUIVI MINEURS

■ **Objectifs (voir fiche action 1)**

- Prévenir l'entrée dans la délinquance en proposant des accompagnements aux jeunes en rupture et en apportant des réponses collectives et coordonnées aux premiers actes de violence, « d'incivilité » ou de délinquance.
- Partager le diagnostic et l'information sur les mineurs concernés, identifier les synergies entre services de la Ville et partenaires et élaborer des protocoles partenariaux d'intervention.
- Améliorer la connaissance réciproque des intervenants, de leur rôle et des actions qu'ils conduisent afin de favoriser la confiance mutuelle et d'assurer le maillage des acteurs.

PILOTAGE : Parquet / Ville (DPSTP).

PARTICIPANTS : substitut du procureur, brigade locale de protection des familles, PJJ, aide sociale à l'enfance, association Rues et Cités, association LEA, Éducation nationale, programme de réussite éducative.

TERRITORIALISATION : ville entière.

FRÉQUENCE : tous les 2 mois.

■ **Contenu abordé**

- Étude nominative de situations identifiées comme :
 - à risque de glissement.
 - après le premier acte délinquant.
- Coordination des réponses possibles :
 - Définition d'une stratégie commune d'action : aller-vers, assurer une veille, rappel à l'ordre, etc.
 - Lien avec des ressources du territoire.

RÉSEAU VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET AUX JEUNES FILLES

■ **Objectifs (voir fiche action 1)**

Ce réseau favorise l'échange d'informations, co-formation et l'interconnaissance des acteurs engagés sur la problématique et une meilleure sollicitation des dispositifs mis en place contre les violences faites aux femmes à l'échelle locale, départementale et régionale.

PILOTAGE : Mission droits des femmes.

PARTICIPANTS : Le réseau VFF regroupe les professionnels de diverses structures ou services administratifs et associatifs :

→ **VILLE DE MONTREUIL :** direction Citoyenneté et Vie des Quartiers (mission droits des femmes, service médiation); direction de l'Éducation (PRE, programme de réussite éducative); direction de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire DJEP (centres sociaux, référente égalité fille-garçon), direction des Solidarités (CCAS, service insertion); service Intégration égalité et populations migrantes; direction de la Santé (atelier santé ville, mission handicap, conseillères conjugale et familiale, centres municipaux de santé, Pass ambulatoire, médecine préventive, mission santé communautaire, service hygiène et santé); direction de la Prévention, Sécurité et de la Tranquillité Publique (chargée de mission CLSPD, correspondante Ville Justice, intervenant social au commissariat); direction Urbanisme et Habitat (service logement); direction de la Petite Enfance (relais sur le toit); direction des Ressources Humaines (assistante sociale du personnel).

→ **INSTITUTIONS ET ASSOCIATIONS PARTENAIRES :** Service Social Départemental; CHI André Grégoire (sage-femme référente violences, médecin gynécologue, assistante sociale); Observatoire départemental des violences envers les femmes; Commissariat de Montreuil; Barreau de la Seine-Saint-Denis; Réseau NEF (naître dans l'Est francilien); centres de PMI; La Maison des femmes – Thérèse Clerc; l'Institut de Victimologie; Éducation Nationale (assistantes sociales scolaires); association LEA; Sauvegarde 93; CHRS COS les Bureaux; CMP; Rues et Cités; Astheriia; Cité Caritas; CHU La Main Tendue; CIDFF93; SOS Victime 93; OPHM; SOS femmes 93; Femmes Solidaires 93; LAO Pow'her FIT; l'Amicale du Nid 93; la CIMADE; Aurore; mission locale; Maison des femmes de Saint-Denis; GEM les gens du 110; le MFPF 93.

TERRITORIALISATION : ville entière.

FRÉQUENCE : réunion en plénière 2 à 3 fois par an.

■ **Contenu abordé : lors des plénières**

- Partage d'informations diverses sur les structures partenaires (bilans, contacts, etc.).
- Présentations de nouvelles structures et dispositifs.

- Co création d'outils à destination des professionnels.
- Concertation en vue de l'organisation d'événement autour de la Journée internationale contre les violences envers les femmes (25 novembre).
- Temps d'échanges sur la coordination de l'accompagnement et du suivi des femmes victimes de violences.

LES JOURNÉES INTERPROFESSIONNELLES (AUTOUR DU 25 NOVEMBRE)



Lors d'une plénière en amont du 25 novembre, le réseau local choisit une thématique à aborder lors d'une journée (ou matinée). Le programme est conçu avec les professionnels du réseau local pertinents sur la thématique retenue et la chargée de mission droits des femmes.

Plusieurs thématiques ont déjà été abordées : parcours juridique des femmes victimes de violences; parentalité et violences conjugales; bonnes pratiques en matière de lutte contre les violences faites aux femmes; prévention des violences en milieu scolaire; présentation du guide annuaire (novembre 2016); violences à l'égard des jeunes filles (novembre 2017); repérer et orienter les femmes victimes de violences (novembre 2018, ouverte à l'ensemble des agent-e-s de la ville de Montreuil qui accueillent du public); les conséquences des violences faites aux femmes sur la santé (novembre 2019).

Ces temps permettent aux professionnels d'échanger sur leurs pratiques et de se co-former sur des sujets spécifiques.

CELLULE DE COORDINATION DU SUIVI ADMINISTRATIF ET SOCIAL

■ **Objectifs**

En mai 2018, le réseau VFF a mis en place une cellule de coordination pour répondre aux besoins des membres du réseau local dans le traitement des situations. L'objectif était d'améliorer la coordination entre les différents services administratifs et sociaux, dans les cas de situations jugées « complexes » ou « bloquées » de femmes montreuilloises victimes de violences. Ce lieu d'échanges et de partage d'expériences permet de déceler des dysfonctionnements afin d'améliorer les pratiques, et d'améliorer l'accompagnement des femmes victimes de violences.

PILOTAGE : Mission droits des femmes.

PARTICIPANTS : chargée de mission droits des femmes, responsable du service solidarités du centre communal d'action sociale, correspondante ville-justice, intervenant social en commissariat, chargée de mission attribution logements, conseillère conjugale et familiale des centres municipaux de santé, responsable du service social départemental.

TERRITORIALISATION : ville entière.

FRÉQUENCE : tous les deux mois (en dehors des périodes de congés estivaux).

CONTENU ABORDÉ : les réunions de coordination permettent d'aborder collectivement des « situations complexes » de femmes victimes de violences. Il s'agit de situations qui demandent une

meilleure coordination entre services afin de trouver des réponses collectives. Ces points qui bloquent peuvent se situer à toutes les étapes du parcours de sortie des violences, notamment lors de la détection et de la prise de conscience de la femme; du dépôt de plainte; du suivi de la plainte (angoisse de la convocation de l'auteur des violences, attente de l'avis du parquet...); de la procédure administrative et collecte des documents; du renouvellement du titre de séjour le cas échéant; de la recherche de logement.

CELLULES DE VEILLE TERRITORIALISÉES

■ **Objectifs**

- Avoir une connaissance pointue des problématiques en cours sur un territoire et d'amorcer des actions coordonnées.
- Améliorer la veille sur l'espace public et la circulation d'informations.
- Améliorer la qualité du service rendu aux citoyens sur l'espace public.
- Réduire le sentiment d'insécurité des citoyens sur l'espace public.

PILOTAGE : Ville (DPSTP).

PARTICIPANTS : tous les partenaires impliqués dans la prévention de la délinquance et la sécurité ainsi que plus largement dans le développement social urbain.

TERRITORIALISATION : 6 secteurs identifiés.

FRÉQUENCE : toutes les 6 semaines.

■ **Contenu abordé**

- Partage de la veille et des actualités
- Coordination des réponses : aller-vers, verbalisation, observation, transmission à d'autres partenaires, etc.

GROUPE BAILLEURS

■ **Objectifs (voir fiche action 12)**

- Renforcer la participation des bailleurs à la mise en œuvre de la stratégie territoriale de prévention de la délinquance et de sécurité.
- Sensibiliser les bailleurs à la culture de la médiation, à une approche éducative de la résolution des problèmes et à la problématique des violences faites aux femmes.
- Favoriser une approche concertée et micro-locale des problématiques de sécurité dans l'habitat social.
- Améliorer la communication sur les actions menées par les bailleurs.

PILOTAGE : DPSTP.

PARTICIPANTS : PN, délégué du préfet, magistrat référent logement social, copropriétés, régie de quartier, direction de la citoyenneté (antennes vie de quartier, service médiation, mission droits des femmes), DJEP (centre sociaux et services jeunesse), direction de la santé (mission santé mentale), SPIP.

TERRITORIALISATION : ville entière.

FRÉQUENCE : tous les 3 mois.

■ **Contenu abordé**

- Partager les problématiques rencontrées dans les quartiers d'habitat social et collectif de bailleurs et travailler sur une réponse cocons truite.
- Amélioration de l'interconnaissance, l'échange de pratiques, l'élaboration de diagnostics et de méthodologies communes.
- Structurer les échanges d'information à caractère personnel et ou très sensible : instance, partenaires, élaboration d'une charte de déontologie, définition des contenus échangés (identification des adresses des sites et le type de difficultés rencontrées, cartographie); prioriser les actions à mettre en place.
- Clarifier des compétences et des rôles des espaces publics, privés et mixtes.
- Réactualiser les procédures des épaves, donner à la Police nationale les réquisitions permanentes nécessaires.
- Mettre en place des sensibilisations en direction des professionnels en contact avec les locataires (technique de médiation, problèmes de santé mentale, addiction, sécurité incendie...).

GROUPES PRÉVENTION

■ **Contexte**

Ces groupes de travail sont mis en place sur des territoires restreints (un ou deux quartiers) dans lesquels ont été identifiées des problématiques particulières. Ils ont pour objet d'affiner l'analyse de la situation vécue sur le quartier et d'identifier les ressources du territoire afin d'améliorer le climat social du quartier.

■ **Objectifs**

- Poser un diagnostic partagé, en croisant les connaissances et les informations de chaque participant.
- Identifier les ressources existantes.
- Proposer une stratégie d'intervention partagée à mettre en œuvre en synergie.
 - Construire des réponses pouvant mobiliser les champs de l'animation, de l'éducation, de la santé, du social, de la prévention et de la médiation.
 - Prioriser les interventions, identifier les espaces (instances, équipements...) les plus pertinents pour le traitement d'une problématique.
- Évaluation (réussites/échecs) et valorisation des résultats.

PILOTAGE : DPSTP et direction de la citoyenneté (antenne vie de quartier).

PARTICIPANTS : DEJEP (centre social et services jeunesse 11/17 ans et 16/25ans), direction citoyenneté (service médiation), bailleurs, association Rues et Cités et L.E.A, régie de quartier.

TERRITORIALISATION : actuellement 3 groupes de travail existent sur la ville : groupe prévention Bas Montreuil, groupe prévention Espoir Jean Moulin, groupe climat social Bel Air.

FRÉQUENCE : bi-mensuelle.

■ **Contenu abordé**

- Étude de problématiques complexes (regroupement occupation, trafic, conflits) dans l'objectif de construire une réponse adaptée pluriprofessionnelle mobilisant les compétences des professionnels investis sur le territoire.
- Mise en place de temps de formation en fonction des besoins.
- Recherche de financement pour la réalisation de certains projets.
- Production de note, de diagnostics pour interpeller certains partenaires.

COMITÉ D'ÉTHIQUE EN MATIÈRE DE VIDÉO PROTECTION

Le comité d'éthique de la vidéoprotection des espaces publics est placé sous la présidence du Maire. Ce dernier désigne parmi les membres, tous les 2 ans, un Président délégué qui assure la représentation et l'animation du comité d'éthique.

■ **Objectifs**

- Chargé de veiller, au-delà du respect des obligations législatives et réglementaires, à ce que le système de vidéoprotection mis en place par la ville ne porte pas atteinte aux libertés publiques et privées fondamentales.
- Accompagner le développement de la vidéoprotection à Montreuil.
- Placer le développement de la vidéoprotection sous une exemplarité totale en matière de droit, de liberté, mais aussi de transparence, d'évaluation de son efficacité.
- Co construire le dispositif de vidéoprotection avec les personnalités qualifiées, les habitants et autres partenaires.

PILOTAGE : Ville (DPSTP).

PARTICIPANTS : collège élus (3 représentants), collège personnalités qualifiées (3 représentants dont le président délégué), collège habitants (4 représentants : 2 hommes et 2 femmes désignés par tirage au sort), un représentant de la Police nationale, du parquet, de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris - caserne de Montreuil, le médiateur de la ville, le délégué à la protection des données (DPO - Data Protection Officer) et les services de la DPSTP.

TERRITORIALISATION : ville entière.

FRÉQUENCE : semestrielle.

■ **Contenu abordé**

- Rapport d'activité et d'évaluation de la vidéoprotection.
- Avis et recommandations au Maire sur les conditions de fonctionnement du système.
- Études par des organismes ou bureaux d'études indépendants (si nécessaire).
- Avis sur les demandes qui pourraient être formulées par les organismes privés ou publics souhaitant adhérer aux principes de la charte déontologique.

GLOSSAIRE

AORIF	Union sociale pour l'habitat d'Île-de-France	DSDEN	Direction des services départementaux de l'Éducation nationale
ASE	Aide sociale à l'Enfance	DTPJJ	Direction territoriale de la Protection judiciaire de la Jeunesse
ASVP	Agent de surveillance de la voie publique	EN	Éducation nationale
AVDHAS	Actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes	EPT	Établissement public territorial
CAARUD	Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction de risques pour Usagers de Drogues	FFSU	Forum français pour la Sécurité urbaine
CAF	Caisse d'Allocations familiales	FIPD	Fonds interministériel de Prévention de la Délinquance
CCAS	Centre communal d'Action sociale	GPDS	Groupe de prévention du décrochage scolaire
CDAD	Conseil départemental de l'accès au droit	GPO	Groupes de partenariat opérationnel
CDPD	Conseil départemental de Prévention de la Délinquance	GUP	Gestion urbaine de Proximité
CESC	Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté	ISC	Intervenant social en Commissariat
CESDIP	Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales	LEA	Lieu écoute accueil
CHI André Grégoire	Centre hospitalier intercommunal André Grégoire	MMPCR	Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques
CIDFF	Centre d'information des droits des femmes et de la famille	MNA	Mineurs non accompagnés
CIMADE	Comité inter-mouvements auprès des évacués	PAD	Point d'accès au droit
CIPDR	Comité interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation	PJJ	Protection judiciaire de la Jeunesse
CISPD	Conseil intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance	PLIE	Plan local pour l'insertion et l'emploi
CLIC	Centre local d'Information et de Coordination gérontologique	PM	Police municipale
CLS	Contrat local de Santé	PN	Police nationale
CLSM	Conseil local de Santé mentale	PNPR	Plan national de prévention de la radicalisation
CLSPD	Conseil local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance	PRE	Programme de réussite éducative
CMP	Centre médico-psychologique	PSAD	Plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs
CSAPA	Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie	QPV	Quartiers prioritaires de la politique de la ville
CSU	Centre de supervision urbain	RESAD	Réunions d'Évaluation des Situations d'adultes en difficulté
DCPOP	Délégué cohésion police-population	SEMP	Service sûreté des équipements et des manifestations publics
DDCS	Direction départementale de la Cohésion sociale	SESAM	Outils de centralisation des signalements des usagers
DDSP	Direction départementale de la Sécurité publique	SPIP	Service pénitentiaire d'insertion et de probation
DGO	Document général d'orientations	STPDS	Stratégie territoriale de Prévention de la Délinquance et de Sécurité
DJEP	Direction de la jeunesse et de l'éducation populaire	TJ	Tribunal judiciaire
DPSTP	Direction de la prévention, de la sécurité et de la tranquillité publique	TIG	Travail d'Intérêt général
		SDAV	Schéma départemental d'aide aux victimes
		UEMO	Unité éducative en milieu ouvert
		UNAFAM	Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques

STRATÉGIE TERRITORIALE DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET DE SÉCURITÉ VILLE DE MONTREUIL (2021-2026)

Montreuil, le 05 mai 2021

Le Préfet de la Seine-Saint-Denis

Jacques WITKOWSKI

Le Président du Conseil départemental
de la Seine-Saint-Denis

Stéphane TROUSSEL

Le Maire de Montreuil

Patrice BESSAC

La Procureure de la République auprès
du tribunal de grande instance de Bobigny

Fabienne KLEIN-DONATI

Le Directeur territorial de la Sécurité de proximité de
l'agglomération parisienne de la Préfecture de police de
Bobigny


François LEGER

Directeur académique des services de l'Éducation nationale
de la Seine-Saint-Denis

Antoine CHALEIX



CONCEPTION ET RÉALISATION GRAPHIQUE : AURÉLIE SOULATGES



**DIRECTION DE LA PRÉVENTION, SÉCURITÉ,
TRANQUILLITÉ PUBLIQUE**
TOUR ALTAÏS 9^e ÉTAGE
1 PLACE AIMÉE CÉSAIRE
93100 MONTREUIL



Montreuil.fr